



Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • décembre 2021/n°218

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 16 décembre 2021	pages 1 à 26	■ État civil	page 29
■ Actes d'urbanisme	pages 27 à 28	■ Qualité de l'eau	page 30

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 23 décembre 2021.

31 présents

Capucine du SARTEL, Mireille GUEZENEC, François-Henri REYNAUD, Pauline GEISMAR ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Jean-Christophe PIERSON, Diane DOMAS, Françoise ASKINAZI.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 124 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives

- Reconstruction de l'îlot des Avelines :

- . Signature du lot n° 8 du marché de travaux ;
- . Modification 1 aux lots 3, 5, 6, 9 et 10 du marché de travaux (halle de marché - parking souterrain - espace public - commerce) ;
- . Délégation de signature du marché attribué à la société Koné ;
- . Avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les assurances chantier et assurance cyber risques.

- Restructuration et extension des 3 Pierrots :

- . Contrôle technique du projet ;
- . Coordination sécurité et prévention de la santé des travailleurs pour le chantier ;
- . Coordination du système de sécurité incendie.

- Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la rue Gounod.
- Étude de faisabilité pour la réalisation d'un parking sous le stade Martine-Tacconi.
- Modification n° 2 au lot 2 (plomberie et ventilation) du marché d'aménagement de locaux associatifs 3 bis, rue Joséphine.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du Centre/Village.
- Modification n° 1 du marché subséquent n° 4 (Parc du Château) de l'accord-cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements de voirie et d'espaces publics.
- Modification n° 1 au marché de mise en œuvre d'un plafond tendu acoustique dans la halle des bassins de la piscine.
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services

- Modification n° 1 de l'accord-cadre pour la vérification réglementaire et la maintenance corrective des installations de désenfumage des bâtiments communaux.
- Achat de prestations pension complète pour des séjours de vacances.
- Achat de prestations hébergement pour des séjours de vacances.
- Achats de prestations de remontées mécaniques pour des séjours de vacances.
- Vente à distance de l'activité « spectacles vivants » des 3 Pierrots.
- Avenant au contrat de prestation de services pour la collecte sélectrice de cendriers et une valorisation des mégots de cigarettes.
- Adhésion au réseau de vidéotransmission *Pathé Live* saison 2021/2022.
- Location annuelle de matériels d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2021.

- Maintenances diverses :

- . Service en ligne « Entre Clodoaldiens », infrastructure des serveurs informatiques de la Ville, progiciel de gestion des Ressources humaines, progiciel de la médiathèque municipale, système de gestion informatisée de la

billetterie et du contrôle d'accès de la piscine, matériel de façonnage, bornes interactives ;

- . Avenant n° 1 au contrat de location de deux machines de mise sous pli.
- Hébergements de logiciels métiers : Technocarte (avenant), gestion des élections, logiciel médiathèque.
- Accord-cadre pour l'achat de DVD, de documents sonores et d'ouvrages enregistrés, de livres numériques et gestion des abonnements des périodiques - lot 4 : gestion des abonnements des périodiques à la médiathèque municipale.
- Abonnement à la médiathèque municipale.

Finances

- Fixation du tarif d'accès à la patinoire du 11 au 19 décembre 2021.
- Demande de subventions auprès de l'ARS Île-de-France et la Région Île-de-France pour la campagne de vaccination et l'aide à l'équipement sanitaire pour le COVID-19.
- Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition d'un logiciel métier, les mises en place d'une interface de gestion financière et d'un kiosque famille pour les crèches municipales.

Affaires juridiques et domaniales

- Renouvellement de la convention « Refuges LPO » pour le jardin de l'Avre et le parc Marie-Bonaparte.
- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte jaune, de la salle Lino Ventura, du studio Bertrand Tavernier.
- Mise à disposition du CLSH Fouilleuse pour l'organisation d'une session de BAFA du 23 au 30 octobre 2021.
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements.
- Conventions d'occupation précaire d'emprises 90, boulevard de la République et 8, rue de la Libération pour des points de dépistage COVID.
- Convention d'occupation précaire pour l'installation et l'exploitation d'une station de réparation de vélos.
- Convention d'occupation précaire avec la SNCF pour l'installation et l'exploitation d'un sanitaire public accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Convention d'occupation précaire de locaux 3 bis, rue des Avelines au profit de l'association Club Bridge de Saint-Cloud et 4, rue du Mont-Valérien au profit de l'AMAP de Saint-Cloud.
- Convention d'occupation précaire d'un terrain 58, boulevard Senard.
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un triporteur et d'un stand restauration et buvette au Jardin des Tourneroches pour le Noël au jardin du 11 au 18 décembre 2021.
- Modification n° 1 du lot n° 1 (dommages aux biens mobiliers et immobiliers) du marché d'assurances pour les besoins de la Ville.
- Cession de véhicules du parc automobile municipal.
- Acceptation des indemnités d'assurance.

Urbanisme

- Retrait d'une décision portant sur la préemption d'une chambre de service 21, rue du Mont-Valérien.

Manifestations municipales

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (7 décisions).
- Partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération « Collège au cinéma ».
- Tarif préférentiel pour l'avant-première du film *Guermantes* jeudi 30 septembre aux 3 Pierrots et paiement des frais de déplacement des comédiens du film.
- Tarif préférentiel pour les détenteurs d'un billet de cinéma des 3 Pierrots du film *Illusions perdues* pour la représentation du spectacle du même nom mardi 9 novembre 2021.
- Journée de sensibilisation aux handicaps « Unis dans la différence » samedi 13 novembre 2021 :
 - . Réalisation d'un atelier basket-fauteuil ;
 - . Ateliers danse durant la journée de sensibilisation au handicap samedi 13 novembre.
- **Noël au jardin du 11 au 18 décembre 2021 :**
 - . Animation DJ soirée du 18 décembre ;
 - . Location du grand chalet du Père Noël.
- **Forum de prévention des violences du 24 au 28 janvier 2022 :**
 - . animation de seize ateliers de prévention au sein des collèges Gounod et Verhaeren ;

. organisation et animation de trois débats à destination des jeunes lycéens et des parents d'élèves les 25, 27 et 28 janvier 2022.

- Spectacles de Noël dans les crèches de la Farandole, Clair de Lune et les Petits loups.

Régies municipales

- Création de régies d'avances pour le service petite enfance.
- Création de régies d'avances pour des séjours de vacances.
- Clôture de régies d'avances pour les établissements municipaux de petite enfance.
- Avenant n° 6 à la régie de recettes – participation des familles dans les établissements municipaux de petite enfance.

COMMUNICATION DU MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le 27 octobre dernier, notre collègue Catherine Nado nous quittait. Je veux à nouveau adresser à ses deux enfants Marion et Vincent, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, nos plus sincères condoléances et nos affectueuses pensées. Catherine Nado a été élue à deux reprises conseillère municipale de la Ville de Saint-Cloud. Elle a défendu avec force et détermination ses convictions, celle d'une femme de gauche authentique et sincère. Elle a ainsi contribué par cet engagement à renforcer le fonctionnement démocratique de nos institutions. Car en effet, pour que nos institutions fonctionnent et que la démocratie s'exprime, il faut avant tout des femmes et des hommes politiques engagés. Engagés au service de leurs idées, engagés au service de l'intérêt général, engagés enfin au service de nos compatriotes. Avec désintéressement et sans rien en attendre en retour, Catherine Nado portait ce combat, celui de défendre la pluralité des points de vue et la diversité des opinions, sans jamais se départir de ses idéaux.

Mes Chers Collègues, c'est très précisément pour cette raison que la disparition de notre collègue nous peine. Avec sa disparition nous perdons une collègue exigeante et exemplaire. Je vous propose que nous observions en sa mémoire une minute de silence.

Il est difficile en ces circonstances de reprendre le cours de nos travaux, mais il le faut bien. Depuis notre dernière séance du conseil municipal, beau-

coup d'évènements se sont déroulés. Mes collègues adjoints et conseillers de la majorité municipale vont dans quelques instants témoigner des actions passées et de celles à venir. Je voudrais pour ma part revenir sur un évènement précis. Celui du congrès des Maires de France qui s'est tenu les 16, 17 et 18 novembre derniers. Un nouveau président a été élu à la tête de l'AMF, il s'agit du maire de Cannes David Lisnard. Lors de la séance de clôture du congrès, le Président de la République a prononcé un discours. Je ne reviendrai pas sur la tonalité générale de son discours, mais bien sûr un fait précis qui ne peut et ne doit rester sans réponse. Ce fait quel est-il ? C'est celui de l'affirmation par le Président de la République devant les maires de France du maintien des dotations aux collectivités. Pour éviter toute ambiguïté, je souhaite citer précisément le discours du Président, discours que je tiens à votre disposition et qui est ici sur mon bureau. Je le cite : « *Le deuxième engagement que j'avais pris, merci, Cher André, de l'avoir rappelé, c'était de préserver vos moyens financiers après des années de baisse* ».

Fort de cette affirmation présidentielle, j'ai immédiatement vérifié la véracité supposée des propos du Président. Quelle est la réalité pour la Ville de Saint-Cloud ? En 2017, la Ville de Saint-Cloud a perçu une dotation globale de fonctionnement pour un montant en recettes de fonctionnement de 2 040 140 €. En 2021, la Ville de Saint-Cloud a perçu une dotation globale de fonctionnement pour un montant en recettes de fonctionnement de 1 015 119 €. La diminution est supérieure à 50 %. Reconnaissez mes chers collègues que nous sommes loin, très loin, trop loin du maintien des dotations et donc de la promesse présidentielle. Pour être encore plus précis, entre 2017 et 2021, la Ville a perdu très précisément 2 576 850 € de recettes de fonctionnement. Mes Chers Collègues, nous sommes effectivement très loin de la promesse et de l'affirmation présidentielles. Mais comme le disait un ancien président de la République : « *les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent* ».

Ceci étant dit, la perte de recettes pour un montant de 2 576 850 € pour être compensée représenterait une augmentation de 13 % de la taxe foncière. Tel n'a pas été le cas, chacun a pu le constater. Nous gérons au mieux les deniers publics et personne ne conteste avec sérieux ce fait.

Au-delà de cette réalité, le scandale que je souhaite dénoncer avec force est celui du détournement de la raison d'être initiale de la Dotation Globale de

Fonctionnement. En effet, la DGF est devenu un nouvel outil de péréquation ce qui ne correspond absolument pas à sa vocation.

La DGF a été créée en 1979 à l'époque pour compenser aux communes la suppression de la taxe sur les salaires qu'elles percevaient directement. Cette pratique détestable qui consiste petit à petit à rogner l'autonomie des collectivités s'est malheureusement propagée tout au long des années et des majorités successives à l'exception des lois de décentralisation de 1982. Le principe et la vocation de la DGF est bien de compenser soit les charges transférées aux communes, soit les recettes supprimées. Je le rappelle, en 2010 la Ville de Saint-Cloud percevait au titre de la DGF une recette de fonctionnement de 5 452 208 €. En 10 années, on est en droit de se poser la question suivante : « les charges transférées aux communes ont-elles à ce point disparu ? ». En euros constants la réponse est bien évidemment négative. Au contraire la DGF aurait dû être corrigée à la hausse pour suivre l'évolution de l'inflation depuis cette date de référence. Nous sommes loin de ce qui s'est passé.

Face à cette réalité plusieurs questions s'imposent.

La première est celle-ci : Pourrions-nous continuer encore longtemps à survivre dans cette configuration ? La réponse est très clairement non.

Est-ce préjudiciable pour notre nation ? La réponse est très clairement oui.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la commune est la cellule de base de notre fonctionnement démocratique. Les communes françaises sont le poumon démocratique de notre pays. Sans elles plus rien ne fonctionne. La démonstration est faite avec la crise sanitaire que nous subissons depuis maintenant presque deux années. Qui a protégé les Français en livrant dès le mois de mai 2020 des masques ? Les communes. Qui a pris soin des plus fragiles, des personnes isolées durant les confinements successifs ? Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes. Qui a démultiplié les moyens matériels et humains pour mettre en place des centres de vaccination ? Encore et toujours les communes françaises. N'en déplaise à ceux qui nous gouvernent mais sans les communes rien n'aurait été possible. Alors pourquoi tant de mépris, et pourquoi vouloir ainsi priver les communes de France de leur capacité d'action ? Il ne faut jamais l'oublier mais les maires de France ont en charge

la vie quotidienne des Français. D'ailleurs nos compatriotes le savent mieux que quiconque. J'en veux pour preuve le dernier sondage ODOXA-CGI pour France Info publié, certes fin 2019, sur l'image des maires auprès des Français. Ils sont ainsi 63 % à affirmer que le maire est leur élu préféré. Dans cette dernière enquête sur les maires, 67 % des personnes interrogées jugent leur maire compétent. Le maire est placé loin devant tous les autres élus de la République.

Mes Chers Collègues, nous sommes à moins de quatre mois du premier tour de l'élection présidentielle. Croyez-le bien, les Français qui se rendront dans les urnes auront présents à l'esprit au moment du choix décisif les engagements et les prises de position de chacun des candidats envers les libertés locales et les élus locaux. Personne ne sera dupe ! Demain il sera impossible de gouverner contre les élus locaux.

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Manifestations culturelles** : L'opération Un artiste, un commerçant 2021 s'est déroulée avec succès du 19 novembre au 4 décembre. Chaque artiste a exposé une œuvre au Carré et plusieurs vernissages ont eu lieu chez les commerçants. Les 36 participants ont été d'autant plus heureux d'avoir participé que l'édition 2020 avait dû être annulée pour cause de Covid-19.

Le semestre napoléonien s'achève. Il faut remercier les associations et les agents municipaux qui ont contribué à la réussite des diverses manifestations permettant aux Clodoaldiens ravis de se réapproprier cette période de notre histoire. Une conférence à la médiathèque *Napoléon ne meurt jamais* a été présentée par David Chanteranne, une représentation exceptionnelle de *L'Aiglon* d'Edmond Rostand a eu lieu aux 3 Pierrots, une lecture de textes de Sri Aurobindo a été proposée par la compagnie du PasSage. Enfin, l'exposition *Saint-Cloud : de Bonaparte à Napoléon à travers les collections du musée* se poursuit au musée des Avelines.

■ **Les 3 Pierrots** : Lundi 13 décembre a eu lieu la soirée de départ en retraite de Pierre Jacquemont qui a dirigé le cinéma-théâtre municipal pendant

quinze ans. Élus, anciens élus, artistes, professionnels de la culture, spectateurs passionnés ou occasionnels l'ont entouré pour un music-hall inédit dans une ambiance de fête. Les élus municipaux le remercient pour ces années passées au service des Clodoaldiens.

■ **La médiathèque** : « Quand la BD raconte l'Histoire », a proposé une exposition et des animations particulièrement réussies autour de la seconde guerre mondiale ; des ateliers pour les enfants et une conférence d'Emmanuelle Polack, historienne et conseillère en scénarios de BD ont été proposés.

- Le Club Ado permet aux bibliothécaires et adolescents d'échanger sur leurs lectures. Il propose cette année de participer au prix Mangawa, pour les adeptes de mangas. Il est toujours possible de s'inscrire jusqu'au 8 janvier.

■ **Le musée des Avelines** : Une exposition temporaire d'un artiste espagnol exilé en France est présentée depuis le 18 novembre : Eduardo Pisano (1912-1986) : *la nostalgia*. Des visites guidées et des ateliers pour enfants et adultes ont lieu. Il y aura également des concerts, des conférences et une nocturne exceptionnelle.

Depuis le mois de septembre, des ateliers sont organisés le vendredi soir avec l'accueil de loisirs du Val d'or, autour d'une œuvre : le faune de la Rotonde. L'expérience sera reconduite au trimestre prochain avec l'accueil de loisirs de l'école du Centre.

Il faut remercier le Rotary Club de Saint-Cloud et son président Jean-Manuel Giraud qui ont fait don d'un fauteuil de transfert afin de faciliter l'accessibilité pour tous du musée.

La remise des prix de la Fondation Charles Oulmont, sous la présidence de William Mesguich, s'est tenue samedi 4 décembre en présence de Philippe Oulmont, petit-fils du fondateur. Cette cérémonie est toujours l'occasion de découvrir de prestigieux acteurs de la Culture ou de jeunes talents.

- Deux nouvelles œuvres ont été acquises : un lavis de Denis-Auguste-Marie Raffet, talentueux illustrateur de la légende napoléonienne, qui représente le coup d'État du 19 brumaire dans l'Orangerie du château de Saint-Cloud. La seconde acquisition est un portrait peint de Napoléon I^{er}, par Jean-Marie Dupont-Pingenet. Ces deux œuvres seront particulièrement mises à l'honneur ce week-end.

■ **L'ECLA** : Samedi 11 et dimanche 12 décembre a eu lieu le 1^{er} week-end du jeu de Saint-Cloud qui fut une belle réussite. Le public a pu découvrir et s'initier à une trentaine de jeux pour tous les âges ou encore participer à différents ateliers créatifs. L'un des temps forts fut le championnat de France du jeu *Stars Wars Légion*.

■ **Le conservatoire** : De nouveaux talents ont rejoint l'équipe des professeurs : le guitariste Timothée Vinour-Motta, le pianiste Josquin Otal et la danseuse Cindie Assraoui-Cantet qui sera sur la scène des 3 Pierrots pour le concert du Nouvel an, dimanche 9 janvier. Vendredi 17 décembre est proposée aux 3 Pierrots la reprise du spectacle des *Petits Faust*.

■ **Le Carré** : Il accueille toujours le centre de vaccination, avec un redéploiement d'un grand nombre d'activités sur d'autres salles municipales, en respect des règles sanitaires en vigueur. De nombreux événements ont pu avoir lieu : conférences Arts et Loisirs qui accueillent en moyenne 160 participants à chaque séance, le Salon des Saveurs organisé par le Lions Club ou encore les soirées théâtrales de l'association Solidarité Chrétiens d'Orient

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **La vaccination contre la COVID 19** : Le centre de vaccination a fait le plein en cette fin d'année suite aux annonces concernant la troisième dose et son impact sur le pass sanitaire. Afin de répondre aux nombreuses demandes et permettre à chacun d'avoir un pass sanitaire valide, le centre va reprendre l'espace qu'il occupait précédemment, à savoir la salle du Grand Livre au Carré, dès jeudi 6 janvier 2022 avec cinq boxes de vaccination permettant de recevoir près de 600 personnes par jour. Suite aux dotations et demandes de l'ARS, la dose de rappel des plus de 30 ans est effectuée avec le vaccin Moderna développé avec la même technique ARN Messenger que le vaccin Pfizer et donc parfaitement compatible.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **L'Agence locale de l'énergie et du climat de POLD (ALEC)** : Elle participe à la lutte contre le réchauffement en proposant des solutions pour réduire la facture énergétique des bâtiments. Ainsi les principales missions de l'ALEC de POLD sont :

La sensibilisation, l'information et le conseil du grand public (particuliers, scolaires, locataires, propriétaires...); le conseil et l'accompagnement des particuliers (occupants ou bailleurs) ou des copropriétés dans leurs projets de rénovation de leur logement; l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches Énergie Climat et des entreprises dans la maîtrise des usages énergétiques; l'appui aux entreprises du bâtiment pour promouvoir la filière de la rénovation énergétique. Une permanence avec un conseiller ALEC se tient dans les locaux de la mairie chaque 1^{er} vendredi du mois.

■ **Les fluides de la piscine** (eau, gaz et électricité) représentent une part très importante du budget des fluides du service Bâtiment de la Ville (plus de 250 000 € par an). L'audit technique réalisé en début d'année 2021 a permis d'identifier plusieurs pistes d'économies : amélioration du suivi des consommations et de la maintenance des équipements, installation d'équipements plus performants et modification du comportement des usagers. Ainsi, la Ville travaille sur le sujet du savonnage obligatoire à la piscine depuis plusieurs mois qui permet de diminuer l'apport en matières organiques dans l'eau et génère d'importantes économies d'énergie, d'eau et de quantité de chlore utilisée. Le savonnage avant l'entrée dans les bassins va être rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 pour toutes les piscines publiques. Une vaste campagne de communication dans le magazine municipal et à la piscine municipale sera mise en place en janvier.

■ Le collège Gounod, en lien avec la Ville, organise une rencontre sur la thématique : « Les éco-délégués rencontrent les élus chargés du Développement durable ». Cette rencontre, regroupant cinq éco-délégués et enseignants par établissement scolaire, les élus et services concernés de la Ville, aura lieu jeudi 20 janvier; il permettra de mieux connaître les attentes des jeunes en matière de développement durable et leur permettre de mieux comprendre la mise en place d'une telle politique au sein d'une ville.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Passeport du civisme** : Vendredi 8 octobre, le maire et Jacques GRUBER ont remis à tous les élèves de CM2 leur Passeport du civisme de l'écolier de Saint-Cloud, concrétisant ainsi un des engagements pris par la majorité municipale lors des élections de 2020. Ce passeport vise à renforcer

le civisme de nos jeunes concitoyens, plus que jamais nécessaire à notre époque, en permettant aux écoliers de forger leur citoyenneté et de les accompagner sur la voie de l'engagement, de la solidarité et de l'esprit d'entreprendre. Grâce à des activités à réaliser à l'école, en famille ou en accueil de loisirs, les élèves pourront se familiariser avec les valeurs universelles : la République, le devoir de mémoire, la protection des citoyens, la préservation de l'environnement, le partage intergénérationnel, la solidarité... Ce document est consultable sur le site Internet de la Ville. Les enseignants remettent aux enfants leur Passeport avant les vacances de Noël afin qu'ils puissent réaliser pendant les congés de fin d'année une partie des activités au sein de leur famille. Les enseignants de CM2, les animateurs des accueils de loisirs, les parents et les enfants sont encouragés à tout mettre en œuvre pour que ce passeport soit un succès et ils en sont vivement remerciés. D'ores et déjà, il a suscité un large intérêt et de nombreuses actions sont en cours de réalisation.

■ **Absence d'enseignants** : Mardi 14 décembre, neuf classes élémentaires et une classe maternelle étaient fermées, soit 11 % des classes. La Covid-19 est une des causes de ces fermetures, mais ce n'est pas la seule explication. Il y a en effet, hors contexte pandémique, une difficulté chronique de remplacement lors d'absence d'enseignants, que ce soit pour un ou plusieurs jours ou pour une plus longue durée. Cette situation devient alors critique, voire explosive, en période de crise sanitaire. C'est ainsi que six de ces classes sont fermées faute d'enseignant remplaçant. La Ville déplore en particulier le cas d'une classe de l'école du Centre pour laquelle les élèves ont eu moins d'un mois d'enseignement depuis la rentrée de septembre ; cette classe a eu cinq remplaçants différents, pour des périodes parfois très courtes. Les parents se sont mobilisés et ont écrit à la rectrice de l'Académie de Versailles, à la directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), à l'Inspectrice de circonscription afin d'obtenir une garantie de l'Éducation Nationale quant à la présence d'un enseignant dès la rentrée de janvier. Les parents et leurs enfants sont en droit d'attendre des services de l'État cette continuité pédagogique nécessaire aux apprentissages et la municipalité comprend leur légitime inquiétude. À leur demande, le maire a donc adressé début décembre un courrier à la DASEN et à l'Inspectrice de circonscription. Hier soir, il a reçu une délégation d'une douzaine de ces parents. Il a sollicité

aussitôt le préfet des Hauts-de-Seine et a adressé un nouveau courrier à la DASEN. L'inspectrice de circonscription a confirmé ce jour qu'un remplaçant était enfin nommé pour la rentrée des vacances de Noël. Le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires peut constituer une bonne pratique, mais elle ne doit en aucun cas avoir lieu au détriment de la présence d'enseignants dans les autres communes, en particulier dans certaines des Hauts-de-Seine et spécialement à Saint-Cloud. Il y a vraiment urgence à renforcer l'attractivité du métier d'enseignant afin de satisfaire les besoins de recrutement.

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

■ **Cérémonie du 11 novembre** : Une très belle cérémonie a eu lieu, réunissant de nombreux Clodoaldiens et beaucoup d'enfants des écoles. Il faut remercier les élus présents, le service Manifestation. 75 personnes ont participé au repas qui a suivi.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Fêtes de fin d'année** : Les enfants ont bénéficié de manifestations au sein des établissements de petite enfance. Ils seront fermés du vendredi 24 décembre à 17 h 30 au lundi 3 janvier au matin.

Anne COVO remercie le personnel des établissements de petite enfance pour le travail accompli auprès des enfants et de leurs familles. Elle leur souhaite, ainsi qu'aux familles, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Piscine** : De nouvelles dispositions réglementaires renforcent la sécurité sanitaire à partir du dimanche 2 janvier : une douche savonnée et le port d'un bonnet seront obligatoires. Vendredi 26 novembre s'est déroulée l'AquaFitness, première manifestation aquatique depuis la réouverture. 60 personnes ont participé à cet événement, avec de belles démonstrations de l'UAS water-polo et de la natation synchronisée du club de Garches. Dimanche 28 novembre, la Ville a soutenu à nouveau l'association Nager à contre cancer. Il est proposé par délibération le reversement de la recette de 699,30 € à cette association.

■ **Réception des sportifs** : La soirée prévue initialement lundi 24 janvier 2022 est reportée en raison de la crise sanitaire.

■ **Terre des Jeux 2024** : La Ville va être labélisée Terre des Jeux 2024 pour vivre et faire vivre l'aventure des jeux de Paris 2024 aux Clodoaldiens.

Marc CLIMAUD a représenté le maire lors de l'inauguration des nouveaux terrains synthétiques de football et rugby à Vaucresson.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Développement économique

■ **Rencontre Saint-Cloud Entreprises** : Elle s'est tenue mardi 14 décembre. Une cinquantaine d'entreprises et de partenaires ont répondu présent. Cette rencontre, sous forme de table ronde animée par un journaliste, a porté sur l'évolution des organisations des entreprises suite à la crise sanitaire et au développement du télétravail.

Commerce et artisanat

■ **Vie commerciale** : Ce mois de décembre a été l'occasion d'organiser plusieurs événements pour les commerçants et les créateurs de la Ville. Une grande tombola a eu lieu chez une centaine de commerçants, en partenariat avec le service Développement durable. Le tirage au sort a été effectué samedi 11 décembre lors de l'inauguration de la patinoire du jardin des Tourneroches. Deux vélos électriques ont été gagnés. Les créateurs, artisans de la Ville ont eux aussi été mis à l'honneur durant cette période. Plusieurs ventes ont été organisées. La première s'est déroulée au marché de Stella Matutina samedi 4 décembre. Puis le jardin des Tourneroches a accueilli un grand marché des créateurs les 11 et 14 décembre réunissant un vingtaine d'exposants. Une dernière date est programmée samedi 18 décembre lors de la journée de clôture du Noël des Tourneroches pour lequel l'association des commerçants prend une part très active en s'occupant de la restauration. Il faut les en remercier, en particulier, leur président, Yves Riberolles.

■ **Marché des Avelines (marché provisoire place Henri-Chrétien)** : Une animation de Noël a été proposée samedi 11 décembre. La séance photo avec le Père Noël a remporté un franc succès auprès des petits Clodoaldiens ainsi que les marrons grillés, le vin et le chocolat chaud. Les

marchés des samedis 25 et 1^{er} janvier auront lieu exceptionnellement vendredi 24 décembre et vendredi 31 décembre.

■ **Nouveau commerce** : Un caviste a ouvert début novembre place du Moustier.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Finances** : L'ensemble des services de la Ville et des élus délégués ont travaillé depuis la rentrée de septembre sur le futur budget 2022 en lien avec le service des Finances ; il faut les remercier pour les efforts consacrés à cet exercice difficile. Un certain nombre de facteurs d'incertitude sont pris en compte : les hausses importantes des prix de l'énergie et des matières premières qu'observent également les particuliers, mais surtout, dans le budget de fonctionnement, le poids écrasant des péréquations et la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement, divisée par deux depuis 2017. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la mesure phare du Projet de Loi de Finances 2022 adopté définitivement hier est la réforme des indicateurs financiers sur lesquels sont basés les péréquations et la DGF. Le nouveau mode de calcul aura pour conséquence une augmentation significative des péréquations. Face aux incertitudes, la municipalité a opté pour la prudence en prenant la décision, comme l'an passé, de présenter le rapport d'orientation budgétaire au Conseil municipal début février et de proposer au vote des élus le budget primitif au mois de mars 2022.

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : La grue a été érigée au milieu du chantier début décembre. Les voiles pare passes seront réalisés pour Noël et le terrassement sera achevé début janvier. Les fondations des poteaux et le passage des réseaux ont débuté.

Fin janvier, l'entreprise élaborera un prototype de poteau qui sera installé sur le fond de l'emprise chantier.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Réseaux sociaux de la Ville** : Dans la poursuite de la stratégie impulsée par l'audit externe, les comptes de la Ville (Facebook, Twitter, Instagram) sont très présents sur les réseaux sociaux (près de

70 post ont été publiés sur le compte Facebook pour le mois de novembre). Le compte Instagram du musée des Avelines, dont la stratégie a été revue, compte à ce jour 329 abonnés. Une campagne de communication sera mise en place en début d'année afin de diffuser largement ces informations auprès des Clodoaldiens qui sont invités à suivre l'actualité de la Ville sur nos réseaux sociaux!

■ **Vœux 2022** : Cette année encore, la campagne des vœux met en avant le patrimoine de la Ville. Après une illustration de l'hôtel de ville l'an dernier, le musée municipal des Avelines est à l'honneur.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

■ **Unis dans la différence** : Cet évènement proposé samedi 13 novembre 2021 était une journée de sensibilisation des jeunes Clodoaldiens, en particulier ceux de l'Accueil Jeunes et du Conseil des Jeunes ; cette manifestation était organisée avec le service Jeunesse de la Ville et Édith SAGROUN. La sensibilisation de tous à tout type de handicap, doit être, au-delà d'une priorité, une nécessité. L'année 2022 permettra à Saint-Cloud, toujours en collaboration avec les acteurs locaux et les associations qui œuvrent dans ce domaine, d'accentuer son positionnement sur ces enjeux majeurs.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** : La réunion annuelle s'est tenue ce jour sous la présidence du maire. Cette instance réunit le préfet, le procureur de la République, le directeur départemental de la sécurité publique, le président du Conseil départemental, la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale ou leurs représentants, la commissaire de la circonscription, ainsi que des représentants des associations de victimes et de préventions, des bailleurs sociaux, des transporteurs, également les élus et les chefs de services concernés. Elle a permis de présenter la situation de la délinquance à Saint-Cloud, de valider le diagnostic local de sécurité et de mettre en perspective les axes de travail et des priorités d'action. Elle a surtout été l'occasion d'échanges riches, francs et sincères avec l'ensemble des partenaires.

■ **Vidéo-protection** : L'étude d'implantation d'une vingtaine de caméras a été menée à bien, permettant d'identifier quinze emplacements prioritaires pour accroître la couverture de la commune et prévenir les atteintes à la sécurité des personnes dans les lieux particulièrement exposés. L'étape suivante sera l'étude d'infrastructure qui infirmera ou confirmera la faisabilité des installations envisagées en termes de débit. Dès à présent, une nouvelle caméra, munie de trois vues fixes vient d'être implantée à l'angle des rues Armengaud / Pozzo di Borgo. Elle permet ainsi au Centre de supervision urbain une surveillance accrue de cette gare et des alentours.

■ **Sécurité publique** : La Ville a connu deux séquences de vandalisme en série sur des véhicules en stationnement dans les nuits du 20 au 26 octobre et du 7 au 8 novembre dans les quartiers des Coteaux/Bords de Seine et du Val d'or. Cette situation très préoccupante est inacceptable et les élus municipaux la condamnent fermement. La Ville a saisi aussitôt la commissaire de police. Il faut rappeler l'importance de porter plainte afin que les auteurs puissent être identifiés et poursuivis. Des riverains, touchés par ces évènements, ont été reçus à leur demande par la commissaire de police et le maire jeudi 9 décembre afin notamment d'entendre leurs doléances, les informer des mesures mises en place et les tenir informées de l'avancée des enquêtes. Les faits ne se sont heureusement pas renouvelés mais les auteurs sont toujours recherchés. Néanmoins, dans le cadre des patrouilles nocturnes, un voleur de véhicule a été interpellé en flagrant délit.

■ **Stationnement** : Afin de faciliter le stationnement des Clodoaldiens titulaires d'une carte CMI ou PMR, un nouveau dispositif est mis en place le 1^{er} janvier 2022 permettant la dématérialisation des droits de gratuité pour un véhicule. Seule l'apposition d'une carte originale valide procure l'exemption de paiement ou de stationnement sur les places réservées. Ainsi, après fourniture des pièces justificatives nécessaires, il sera possible de déclarer une plaque d'immatriculation par résident titulaire Clodoaldien d'une carte CMI ou PMR accordant le droit de stationner librement. Une communication sera effectuée sur le site de la Ville et dans le magazine de Saint-Cloud.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Forum de prévention de la violence du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022** : Cette importante manifestation est organisée par le Conseil des

Jeunes en partenariat avec les collèges et lycées de la Ville. La compagnie Olympio, qui propose des outils pédagogiques de prévention et de sensibilisation, organisera différents ateliers pour les collégiens autour du thème du harcèlement, de la discrimination et du racket. Deux ciné-débats à destination des lycéens seront présentés aux 3 Pierrots, animés par l'association E. Enfance. L'Accueil Jeunes invitera les jeunes à participer dans ses locaux à un atelier Street Art et à réaliser une fresque collective, en accès libre chaque jour entre 15h et 19h. Une conférence-débat sera proposée vendredi 28 janvier aux 3 Pierrots, en relation avec les associations de parents d'élèves, sur le thème du cyber-harcèlement. Cette soirée clôturera cette semaine dédiée à la prévention de la violence quotidienne que subissent de plus en plus de jeunes.

■ **Formation BAFA** : De nouvelles sessions de formation BAFA (sessions générales) offertes par la Ville sont prévues. Du 19 au 26 février 2022 ; du 23 au 30 avril 2022 ; du 23 au 30 juillet 2022 ; du 22 au 29 octobre 2022.

■ **Bourses Initiatives Jeunes 15-25 ans** : La date limite de dépôt des candidatures est fixée trois semaines avant les réunions prévues : 27 janvier, 31 mars et 6 juin 2022. Les jeunes sont attendus nombreux avec de beaux projets.

■ **Commémoration du 11 novembre** : De très nombreux jeunes collégiens et lycéens étaient présents pour cet hommage rendu aux morts pour la France. Cette mobilisation mérite d'être largement saluée.

■ **Conseil des Jeunes et Accueil Jeunes** : Samedi 13 novembre, les jeunes se sont rassemblés à l'Accueil Jeunes et aux 3 Pierrots autour de la thématique du handicap. Après des semaines de travail en quête de partenaires, les membres du Conseil des Jeunes et de l'Accueil Jeunes ont proposé une belle journée empreinte d'échanges, de partages et de solidarité. Il faut les remercier ainsi que le service Jeunesse et son responsable Mustapha Khairani pour la réussite de cette journée très bien organisée.

■ **Collecte en faveur de la banque alimentaire de la Croix-Rouge** : Les samedi 27 et dimanche 28 novembre, les jeunes ont collecté dans un esprit de solidarité au Monoprix, en partenariat avec la Croix-Rouge et le Lion's Club, et à Fruits & Co, en partenariat avec le Rotary Club.

■ **Orientation au lycée Alexandre-Dumas** : Samedi 11 décembre, une matinée réussie de l'orienta-

tion a été organisée par les associations de parents d'élèves. Il faut remercier les anciens élèves de l'établissement d'être venus présenter le lycée et les parents présents pour avoir expliqué leur profession.

Edith Sagroun souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des Clodoaldiennes et des Clodoaldiens et plus particulièrement aux jeunes de notre ville.

François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements, excusé, rapporté par Diane DOMAS

■ **Noël au jardin** : Depuis samedi 11 décembre, le jardin des Tourneroches s'est transformé en village de Noël. Cette opération, réalisée en partenariat avec la Fédération française des sports de glace, a permis l'installation d'une patinoire de 300 m², avec la participation des commerçants de Saint-Cloud. C'est un véritable succès avec à ce jour plus de 6 000 visiteurs. Les ALSH et les scolaires ont été mis au cœur de ce grand événement afin de profiter de l'infrastructure pendant toute la semaine. La clôture samedi 18 décembre prévoit une soirée en plein air conjuguant patinage, crêpes chaudes et danse.

■ **Boîtes aux lettres du Père Noël** : Elles ont toujours eu autant de succès ; cette année, 1 000 petits Clodoaldiens ont envoyé une lettre au Père Noël.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité, absent de début de séance, rapporté par Nicolas PORTEIX

■ **Nettoyage des bâtiments communaux** : En 2020, le service des bâtiments a redéfini, avec les services usagers des bâtiments communaux, de nouveaux critères d'exigence pour leur nettoyage. Ce travail a donné lieu à un cahier des charges rigoureux et à un appel d'offres pour nommer un prestataire de nettoyage. Il s'avère que le prestataire nouvellement mis en place ne donne pas satisfaction. Il a donc été décidé de ne pas reconduire ce dernier pour une nouvelle année, en lançant immédiatement un nouvel appel d'offres.

■ **Restructuration des 3 Pierrots** : L'avant-projet définitif a été reçu et présenté ; il est actuellement en cours d'étude pour approbation.

■ **Étanchéité de la piscine et du gymnase attenant** : L'avant-projet sommaire a été reçu ; il est examiné pour approbation.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors, excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON

■ **Les sorties** : Les seniors ont pu assister au spectacle magnifique *La Chine, voiles, danses et acrobaties* mercredi 1^{er} décembre aux 3 Pierrots.

■ **Colis de Noël** : Ils ont été distribués en mairie les 7 et 8 décembre, par quartier et les 6, 7 décembre dans les résidences autonomie.

■ **Repas de Noël** : Il a dû être annulé pour des raisons sanitaires ; une distribution de colis est organisée en mairie mercredi 22 décembre pour les personnes qui étaient inscrites au repas.

■ **Le Clic Gérico** : Il a été inauguré mercredi 24 novembre dans ses nouveaux locaux au 3 bis, rue des Avelines.

Depuis quelques jours, la Résidence Longchamp a une nouvelle centenaire.

DIALOGUES DE QUARTIERS

Ils ont eu lieu en visioconférence à 20h30 sur www.saintcloud.fr et ont permis d'échanger avec le maire et les élus.

Mardi 16 novembre : QUARTIERS CENTRE/VILLAGE - COTEAUX/BORDS DE SEINE : Nicolas PUJOL et Nathalie MOUTON-VEILLÉ

Nicol PUJOL indique que les échanges ont été cordiaux. Les thèmes qui ont été abordés sont les nuisances sonores, les commerces et le square Sainte Clotilde.

Mercredi 17 novembre : QUARTIERS PASTEUR/MAGENTA - MONTRETOUT/COUTUREAU Diane MICHOUDET et Céline PEIGNÉ

Céline PEIGNÉ rapporte pour les deux quartiers. Au cours de cette séance, les états d'avancement des grands projets en cours sur notre ville ont été détaillés : le marché des Avelines, la réouverture de la piscine. Par ailleurs, des thématiques propres aux deux quartiers ont été abordées en réponse aux questions posées en séance, notamment : le planing de réfection des rues des quartiers (les rues dont la réfection a été finalisée et celles à venir à moyen terme); le recensement des attentes en terme de pistes cyclables, avec un rappel de l'étendue du

réseau sur la commune et des options proposées par la Ville pour l'entretien et le parking des vélos ; les encombrants et dépôts sauvages en rappelant les bonnes pratiques à l'ensemble des habitants.

Céline PEIGNE remercie les participants, les informe espérer que le prochain rendez-vous aura lieu en présentiel et souhaite de belles fêtes de fin d'année aux Clodoaldiens.

Jeudi 2 décembre : QUARTIERS HIPPODROME/FOUILLEUSE ET VAL D'OR : Mireille GUEZENEC et Pauline GEISMAR

Quartier Hippodrome/Fouilleuse : Mireille GUEZENEC

Les questions portaient sur l'avenue Francis-Chaveton et l'avenue de Fouilleuse.

Quartier Val d'or : Pauline GEISMAR

Ont été abordés notamment : L'implantation de bornes électriques, le passage de la future ligne de métro sous terre, la voirie.

Les Clodoaldiens présents ont vivement apprécié cet échange direct avec le maire et les élus. Ils seront au rendez-vous des dialogues de quartier présentiels au printemps, si les conditions sanitaires le permettent.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 66** : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 67** : Installation de madame Irène DOUTSAS, nouvelle conseillère municipale remplaçant Catherine NADO

Le maire a rendu hommage à madame Catherine NADO, décédée mercredi 27 octobre 2021, qui était élue au Conseil municipal sur la liste *Saint-Cloud Rive Gauche*. Madame Irène DOUTSAS, en sixième position sur la liste *Saint-Cloud Rive Gauche*, s'est portée candidate suite aux désistements des trois suivants de cette liste. Le maire lui souhaite la bienvenue. **Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Irène DOUTSAS en qualité de Conseillère municipale au sein du groupe Saint-Cloud Rive Gauche.**

■ **Délibération n° 68 : Commission des travaux : remplacement d'un membre**

En raison du décès de Madame Catherine NADO, conseillère municipale élue sur la liste *Saint-Cloud Rive Gauche*, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des Commissions permanentes. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Irène DOUTSAS, membre de la Commission des Travaux.**

■ **Délibération n° 69 : Remplacement d'un membre au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Suite au décès de Madame Catherine NADO, dans le respect du principe de parité entre les membres élus et les membres nommés, il convient de pourvoir à son remplacement au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la durée restante du mandat. Le siège vacant doit être pourvu par un conseiller municipal de la liste *Saint-Cloud Rive Gauche*, liste qui avait obtenu le siège, conformément à la représentation proportionnelle. **Madame Irène DOUTSAS, candidate pour ce poste, est élue à l'unanimité pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.**

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX (Dél. 70 à 74 et 77),
Françoise ASKINAZI (Dél.75 et 76)

■ **Délibération n° 70 : Révision n° 1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement- travaux de réhabilitation du marché des Avelines**

L'opération de réhabilitation du marché des Avelines est entrée dans sa phase de travaux en 2021, pour une durée de trois ans. Le montant prévisionnel de ces travaux est évalué à 14 636 200 € en dépenses. La charge financière de ce projet est ainsi conséquente. C'est pour cela que la Ville, par délibération du 25 mars 2021, a choisi d'organiser sa gestion financière sous la forme d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement. (AP/CP). Il convient de réviser la répartition annuelle des crédits inscrits afin d'être en corrélation avec l'avancement du chantier et prendre en compte les aléas inhérents à ce type de projet. Ainsi, les crédits ouverts pour 2021 sont diminués et la répartition entre les années 2022 et 2023 est revue. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines.**

	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Création	Réhabilitation Marché des Avelines	14 636 200	5 525 000	8 695 000	416 200
Révision n° 1	Réhabilitation Marché des Avelines	14 636 200	2 436 400	9 575 000	2 624 800

■ **Délibération n° 71 : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021**

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la Ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, il peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections. La présente décision modificative n° 1 a pour objet de réajuster les crédits suivants :

1) Le Fonctionnement

1) Dépenses :

- Diminution des charges de personnel pour un montant de 600 000 €. Un certain nombre de

postes sont vacants dans plusieurs secteurs en forte tension : en particulier la petite enfance et la police municipale.

- Inscription du montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) consécutif à l'adoption en Conseil de Territoire du Pacte financier et fiscal du Territoire et des FCCT définitifs. Le FFCT de l'année 2021 est arrêté à 8 245 797 €. Un montant de 25 797 € complète ainsi l'inscription initiale de 8 220 000 € au budget primitif.

2) Recettes :

- Inscription des subventions pour la mise en place et le fonctionnement du centre de vaccination : 114 669 € de l'Agence Régionale de Santé et 5 000 € de la Région Île-de-France pour la période du 17 mai à fin août 2021.

2) L'investissement

1) Dépenses :

- Ajustement des écritures comptables liées à la cession du parking Joffre avec une inscription de 460 000 €.
- Diminution des crédits sur les acquisitions foncières : Les acquisitions des immeubles 90, boulevard de la République détenus par l'EP-FIF (5 100 000 €) et de la quote-part du legs du pavillon 61, rue de Garches (200 000 €) sont reportées sur l'exercice 2022.
- Suite à la révision de l'AP/CP relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines, 3 088 600 € sont retirés sur les crédits de paiement de l'année 2021.

2) Recettes

- Inscription d'un complément de 99 938 € de subventions d'équipement : Région : subvention de 5 000 € pour la mise en place du centre de vaccination ; Métropole du Grand Paris : subvention de 20 317 € pour la désimperméabilisation de la cour de la maternelle Val d'or, subvention de 49 621 € pour les travaux de rénovation thermique et énergétique dans quatre établissements scolaires ; SIGEIF : subvention de 25 000 € pour l'acquisition de huit chaudières collectives gaz à condensation.

L'équilibre général du budget est assuré par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 693 800 € (2 452 800 € pour l'exercice 2021) et la diminution de l'inscription d'emprunt de 915 338 € (2 270 572 € au titre de l'année 2021).

■ Délibération n° 72 : Admissions en non valeur des créances irrécouvrables sur le budget primitif 2021

L'admission en non-valeur de sommes devenues irrécouvrables se traduit, si elle est acceptée, par l'émission d'un mandat administratif venant apurer les titres de recettes émis pour différentes prestations. **Le Conseil municipal décide unanimement l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables relevant des exercices 2017 et 2018 pour un montant total de 394,40 € sur des droits de voirie.**

■ Délibération n° 73 : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le calendrier budgétaire 2022 a dû être modifié pour adapter les inscriptions budgétaires aux besoins de la collectivité. Ainsi, le Rapport d'orien-

tation budgétaire sera présenté au Conseil municipal fin janvier et le vote du budget primitif sera proposé à cette même assemblée fin mars. Cependant, afin de permettre la poursuite des projets, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement avant l'adoption du budget. Le maire peut ainsi, sur autorisation du Conseil municipal, « *engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ». En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription de crédits d'un montant total de 2 110 000 € pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.** Ces crédits seront bien évidemment repris dans le budget primitif de l'exercice 2022.

■ Délibération n° 74 : Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2022

Le budget primitif de l'exercice 2022 sera proposé au vote du Conseil municipal fin mars prochain. Les montants des subventions versées aux associations seront donc votés au cours de cette même séance. Cependant, leur fonctionnement nécessite de la part de l'assemblée délibérante le vote d'acomptes sur subventions. Leur montant total s'élève à 659 500 €. **Le Conseil municipal, soucieux de leur bon fonctionnement, accorde à l'unanimité aux associations le versement d'acomptes avant le vote du budget primitif 2022. Une convention sera signée, par le maire ou l'élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant de cette avance.** Le détail est présenté dans un tableau en annexe de ce compte rendu.

■ Délibération n° 75 : Subvention exceptionnelle à l'association Saint-Cloud Sourires

La Ville en partenariat avec l'association Saint-Cloud Sourires a organisé au mois de mai un grand jeu dont les gains ont été constitués de bons d'achats. Cette opération, effectuée dans le cadre de la réouverture des commerces mi-mai, se voulait une action de soutien auprès des commerçants de la Ville, et en particulier auprès des restaurateurs fermés qui avaient été durement touchés par la crise. Lors du Conseil municipal du 20 mai 2021, la Ville a proposé ainsi d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Saint-Cloud Sourires pour le financement de la moitié de ces bons d'achats. Cette subvention n'a pas pu être versée en raison de la dénomination juridique erronée de l'association. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide**

d'accorder à l'association dénommée **Saint-Cloud Sourires** une subvention exceptionnelle de **2 000 €** au titre de l'année **2021**.

■ **Délibération n° 76 : Détermination des lots pour la tombola des commerçants**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, que la Ville offrira deux vélos électriques, sous forme de lots, à la tombola des commerçants qui se déroule samedi 11 décembre 2021. Le budget maximum consacré à ces récompenses est fixé à 1 723 €.

■ **Délibération n° 77 : Délégation d'attributions au maire - Modification**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil municipal peut donner au maire délégation pour prendre diverses décisions qui relèvent du pouvoir de l'assemblée. Ces décisions ont valeur de délibérations et le maire doit en rendre compte au Conseil.

Lors de la séance d'installation du Conseil municipal de la mandature 2020-2026 du 23 mai 2020, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, a donné délégation au maire dans tous les domaines prévus par les textes. La délibération 20 du 23 mai 2020 permet au maire dans son article 1, alinéa 20 de réaliser la ligne de trésorerie à hauteur de 2 500 000 euros. Les projets d'investissement engagés par la Ville, notamment la réhabilitation de l'îlot des Avelines géré en autorisation de programme, nécessitent une augmentation du montant de la ligne de trésorerie afin de garder une souplesse dans sa gestion. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant de la ligne de trésorerie de la Ville actuellement fixé à 2 500 000 euros ; il décide en conséquence de charger le maire par délégation et pour la durée du mandat de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 000 000 €. Les autres dispositions de la délégation d'attributions sont sans changement.**

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteurs : Anne COVO (Dél. 78 et 80 ; Jacques GRUBER (Dél.81)

■ **Délibération n° 78 : Décision sur le principe du recours à la délégation de service public, pour la gestion de la crèche La Petite Sirène**

La gestion de la crèche La Petite Sirène a été confiée en gestion déléguée à la société PEOPLE

AND BABY par un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 juillet 2022. Une procédure de mise en concurrence doit être relancée sur la base des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le principe de la délégation de service public, au vu d'un rapport de présentation qui a été remis aux élus municipaux. La solution la plus adaptée demeure la délégation de service public, de type affermage. La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable sur la gestion déléguée du service le 15 novembre 2021, à la majorité des membres présents. Conformément aux dispositions légales, il sera ensuite procédé à une publicité et à un recueil des offres dans les conditions prévues aux articles L3122-1 à L3125-2 du Code de la commande publique. Les plis contenant les candidatures et les offres seront ouverts par la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal, après négociation avec les candidats admis, se prononcera ensuite sur le choix du délégataire. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de présentation remis à chacun des élus, accepte la poursuite de la gestion du service public de la crèche La Petite Sirène sous forme déléguée à compter du 1^{er} août 2022 ; Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.**

■ **Délibération n° 79 : Convention territoriale globale entre la Ville de Saint-Cloud et la Caisse d'allocations familiales**

Depuis 2009, la Ville avait signé et renouvelé régulièrement le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. Les services rendus par des collectivités publiques et des associations sont financés dans ce cadre : crèches et haltes-jeux, lieu d'accueil enfants parents, relais assistantes maternelles, séjours de vacances, coordination handicap et formation BAFA et BAFD. La Ville a négocié une Convention Territoriale Globale (CTG) lui permettant de conserver les financements prévus dans le Contrat Enfance Jeunesse, passé avec la Caisse d'allocations familiales, et de bénéficier d'une augmentation substantielle du financement des accueils de loisirs sans hébergement pour la période 2021-2025. Pendant cinq ans, la Convention Territoriale Globale ouvre des droits à

un bonus de territoire à la Ville dont le montant prévisionnel est de 372 007 € pour 2022 qui concernera les activités de la Ville, de la Caisse des Écoles et de diverses associations en lien avec la petite enfance et la jeunesse dans le cadre de conventions déjà existantes. **Le Conseil municipal, unanime, approuve la Convention Territoriale Globale et autorise le maire à signer le présent document.**

■ **Délibération n° 80 : Actualisation du montant et des modalités d'attribution de la prime 3^e enfant à compter du 1^{er} janvier 2022**

En 1990, la Ville a décidé de mettre en place une prime pour les familles accueillant un troisième enfant. Les conditions d'attribution ont été modifiées et enrichies depuis, pour suivre l'évolution des familles : séparation, recomposition familiale, garde alternée... **Xavier BRUNSCHVICG** du groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* s'associe à **Rafaël MAYCHMAZ** pour demander que soit connu le profil des personnes qui perçoivent cette attribution. Il souhaite que cette aide soit accordée sur critères sociaux et donc sous conditions de ressources. Toute politique familiale est, selon lui, sociale. **Éric BERDOATI** répond que l'universalité des politiques familiales est là pour aider les familles qui font le choix d'avoir trois enfants ou plus. Cette aide est attribuée sans critères d'éligibilité. Elle encourage la politique de la natalité. Afin de tenir compte du contexte économique que subit la Ville, **le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, décide de fixer à 160 € à compter du 1^{er} janvier 2022, le montant mensuel forfaitaire de la prime 3^e enfant pour toutes les familles non-bénéficiaires de cette prestation familiale au 31 décembre 2021.**

■ **Délibération n° 81 : Convention avec le conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements publics scolaires du premier degré**

La Ville organise pour les élèves un enseignement musical, dispensé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants de l'Éducation nationale. Ces cours sont proposés aux élèves du cycle 2 (tous les 15 jours, soit 16 séances « musique » pour les CP, CM1, CM2, ainsi que les classes à double niveau) et du cycle 3 (chaque semaine pour les CE1 et CE2, soit 24 séances « musique » et 8 séances « spectacles ») des établissements publics scolaires du premier degré. En partenariat avec le conservatoire de musique et de danse, la municipalité met ainsi à disposition des intervenants extérieurs pour assister les

enseignants sur ces différents temps d'apprentissage. Une convention organise les modalités de financement de ces interventions. **Le Conseil municipal approuve unanimement la convention de financement de l'enseignement musical avec le conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2021-2022. Le maire, ou l'adjoint délégué, sont autorisés à signer le présent document.**

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ **Délibération n° 82 : Garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 1 344 202 € accordée à la société CDC-Habitat pour l'opération d'acquisition - amélioration de six logements PLAI/PLUS/PLS et de deux commerces, 11/13, rue de l'Église**

La société CDC-Habitat a acquis le 27 juin 2018 auprès de la Ville un immeuble situé 11/13, rue de l'Église. Celui-ci va bénéficier de travaux importants de restructuration des logements et des commerces livrés en septembre 2022. La création de six logements (2 PLAI / 2 PLUS / 2 PLS) bénéficie d'un financement principal assuré au moyen de prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations, mais également par le biais d'une subvention versée par la Ville à hauteur de 80 000 € pour équilibrer l'opération. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société CDC-Habitat une garantie communale totale pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 344 202 € destiné à l'acquisition - amélioration de six logements PLAI/PLUS/PLS et de deux commerces, 11/13, rue de l'Église; il approuve les termes de la convention portant garantie communale, avec en contrepartie un droit de réservation sur un logement pendant une durée de soixante ans; il autorise le maire à signer la convention.**

■ **Délibération n° 83 : Subvention pour surcharge foncière d'un montant de 80 000 € accordée à la société CDC Habitat pour l'acquisition - amélioration de six logements PLAI/PLUS/PLS et de deux commerces, 11/13, rue de l'Église**

La société CDC Habitat demande à la Ville le versement d'une subvention pour surcharge foncière destinée au financement de l'opération d'acquisition-amélioration de six logements locatifs sociaux PLAI/PLUS/PLS. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société CDC Habitat une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 80 000 €; il approuve les termes de la convention**

de réservation avec la société CDC-Habitat, portant sur cinq logements pendant une durée de trente ans en contrepartie du versement de ladite subvention; il autorise le maire à signer la convention.

■ **Délibération n° 84 : Subvention pour surcharge foncière d'un montant de 40 000 € accordée à la société Seqens pour l'acquisition en VEFA de huit logements de type PLAI/PLUS, 61, quai Marcel-Dassault**

La société Seqens demande à la Ville le versement d'une subvention pour surcharge foncière destinée au financement de l'acquisition en VEFA de huit logements locatifs sociaux PLAI/PLUS. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société Seqens une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 40 000 €; il approuve les termes de la convention de réservation avec la société Seqens, portant sur un logement pendant une durée de soixante ans en contrepartie du versement de ladite subvention; il autorise le maire à signer la convention.**

SÉCURITÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET STATIONNEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ **Délibération n° 85 : Rapports annuels 2019 et 2020 relatifs aux délégations de service public du stationnement payant**

Le stationnement payant fait l'objet de contrats de délégation de service public confiés à la société INDIGO : la construction et la gestion du parking Joffre du 27 mai 2003 au 31 janvier 2040; le stationnement payant sur voirie et hors voirie du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2022 et la gestion globalisée du stationnement payant du parking Libération, du 6 juillet 1990 au 1^{er} janvier 2047. En application de la loi, le délégataire transmet chaque année à la Ville un rapport relatif à l'année antérieure, sauf lorsqu'il s'agit de la première année d'exécution du contrat. Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. La commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 24 novembre 2021 afin d'examiner les rapports 2019 et 2020 présentés par le délégataire. **Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2019 et 2020 relatifs aux délégations de service public du stationnement payant.**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 86 : Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à I3F pour la réalisation des travaux de la rampe d'accès au parking – Projet des Avelines**

La Ville et Immobilière 3F, constatant la forte imbrication de leurs constructions privées et publiques, ont souhaité travailler en partenariat afin de faciliter les études et les travaux nécessaires à la réalisation du projet de démolition/reconstruction de l'îlot des Avelines. Ainsi, dès le 7 août 2018, les deux partenaires ont signé un protocole d'accord qui prévoit la prise en charge des travaux de démolition et de reconstruction de la rampe d'accès au parking privé de l'immeuble d'I3F et sa reconstruction sur une autre bande de terrain par Immobilière 3F, moyennant la participation financière de la Ville. Cette future rampe desservira le futur parking public de la Ville à construire ainsi que le parking privé d'I3F (existant). Le Conseil municipal a validé jeudi 25 mars 2021 le projet de transfert de maîtrise d'ouvrage : la convention dûment signée le 23 juin 2021 détermine les travaux que la Ville confie à I3F moyennant une prise en charge financière pour elle à hauteur de 313 000 € TTC, soit 48,5 % du coût des travaux, conformément à la convention initiale. La Ville a souhaité apporter une modification du programme en demandant la réalisation d'une rampe piétonne provisoire afin de maintenir l'accès au bâtiment tout en permettant de débiter le chantier du marché. Cette modification est prévue sous forme d'avenant. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage détaillant les modalités de prise en charge par Immobilière 3F des travaux de réalisation de la rampe commune. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer le présent document d'un montant total de 8 430,40 € TTC et pour lequel la participation de la Ville s'élève à 4 088,74 € TTC, eu égard à la clé de répartition détaillée à la convention principale.** La subvention d'équipement de la Ville, d'un montant initial de 313 000 € TTC, devra prendre en compte le montant de cet avenant de 4 088,74 € TTC lors du solde de tout compte.

COMMERCE ET ARTISANAT

Rapporteur : Françoise ASKINAZI

■ **Délibération n° 87 : Dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés**

La loi du 6 août 2015, dite loi MACRON, modifie en profondeur le régime applicable à la dérogation

municipale au principe du repos dominical pour les salariés. L'article L.3132-26 du Code général des collectivités territoriales modifié dispose que : *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante...* » De plus, si le nombre de dimanches est supérieur à cinq, il est nécessaire que la décision du maire soit précédée par un avis conforme de la Métropole du Grand Paris. Cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements de commerce de détail. **Le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail de Saint-Cloud pour les dimanches suivants de l'année 2022 : 16 janvier, 23 janvier, 26 juin, 3 juillet, 4 septembre, 11 septembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre. Il autorise le maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférent.**

SPORTS ET ANIMATION

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 88 : Subvention au profit de la Ligue contre le cancer**

La Ligue contre le cancer a sollicité la Ville, comme chaque année, pour la participation de la piscine municipale à la journée nationale contre le cancer (Opération Nager à contre cancer). Compte tenu de l'intérêt présenté par l'action de cette association, **le Conseil municipal, unanime, lui accorde une subvention de 699,30 €.** Cette contribution correspond au produit des entrées encaissées lors de cette opération organisée dimanche 26 novembre 2021 de 9h à 12h45.

VILLE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Claire LOUVET

■ **Délibération n° 89 : Adhésion à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP)**

Depuis l'entrée en vigueur du règlement général de la protection des données (RGPD) en mai 2018, les collectivités territoriales doivent veiller à la protection des données personnelles dans le cadre de leurs missions. L'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP), créée le 10 septembre 2004 et régie par la loi de 1901, regroupe toutes les personnes, physiques ou morales, intéressées. Son rôle principal est de représenter et promouvoir les délégués à la protection des données (DPO) auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion permet d'accéder à une immense source d'information et d'établir une veille législative et réglementaire dans le cadre de la protection des données. **Le Conseil municipal, unanime, autorise l'adhésion de la Ville à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) pour un montant annuel de 450 € hors taxes.**

CITOYENNETÉ

Rapporteur : Sacha GAILLARD

■ **Délibération n° 90 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération de chacun des agents recenseurs titulaires, à 1500 € brut en 2022 versés en deux fois (février et mars), en heures supplémentaires, pour l'accomplissement des opérations de recensement qui leur sont confiées. En cas de cessation de fonction lors des opérations, la rémunération sera calculée au prorata des jours de collecte accomplis : les deux premières semaines, l'agent recenseur percevra 50 % de la rémunération prévue, à compter de la 3^e semaine, l'agent recenseur percevra le forfait d'heures supplémentaires au prorata, soit 330 € brut/semaine ou 55 € brut/jour.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 91 : Adoption du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, codifié à l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération

intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. De plus, la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, complétée par le décret du 4 mai 2020, impose l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action triennal afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le rapport, présenté aux élus et consultable en mairie, a ainsi vocation à sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes et à répondre aux exigences réglementaires. Il a fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales le 15 octobre 2021 et d'un examen par le comité technique dans sa séance du 16 novembre 2021. Il a vocation à s'enrichir, à être complété et amélioré au fil des années. **Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte à l'unanimité le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

■ Délibération n° 92 : Adoption du rapport social unique

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique instaure l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer chaque année à compter du 1^{er} janvier 2021, un Rapport social unique (RSU) qui se substitue au rapport sur l'état de la collectivité (REC). Le Rapport social unique rassemble les données, établies au 31 décembre 2020, à partir desquelles ont été établies les lignes directrices de gestion, adoptées par la Ville en décembre 2020. Il s'articule autour de dix thématiques, déterminées par le décret du 30 novembre 2020 : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline. Le Rapport social unique a été présenté pour avis aux membres du comité technique le 16 novembre 2021. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Rapport social unique établi en 2021 sur les données sociales 2020.**

■ Délibération n° 93 : Mise en place du télétravail au sein de la Ville de Saint-Cloud – Modalités d'organisation

Le décret du 11 février 2016, modifié par le décret du 5 mai 2020 et l'accord pour la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique signé le 13 juillet 2021 par l'ensemble des organisations syndicales, permettent la mise en place du télétravail au sein de la Ville. L'objectif est de mieux articuler la vie personnelle et la vie professionnelle de ces agents qui bénéficient des mêmes droits et obligations que ceux exerçant sur leur lieu d'affectation. Le diagnostic des risques psycho-sociaux (RPS) effectué en 2019 avait acté, dans ses conclusions, la nécessité pour la Ville de mettre en œuvre le télétravail. Cette mise en place au sein de la collectivité résulte également de l'engagement de développement durable et d'une volonté collective de modernisation des organisations de travail.

Le Conseil municipal décide que sont éligibles au télétravail l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception des activités suivantes : la police municipale, la protection de sites et de verbalisation, d'ilotage..., le gardiennage de bâtiment, de surveillance de site ou de parcs, la surveillance, l'encadrement et/ou l'accompagnement d'enfants et des personnes âgées, l'encadrement et le contrôle de prestataires extérieurs, l'entretien, la maintenance de site et de matériel (nettoyage, travaux, réparation, construction), la logistique technique (livraison) et de préparation technique, d'évènement, de réunion et de manifestation, l'animation d'évènements, de réunions, de rencontres, l'accueil physique du public, la gestion des deniers publics (encaissement...), l'encadrement d'une équipe à 100 % en présentiel, l'assistantat. **Le télétravail a lieu exclusivement au domicile de l'agent. Le télétravail régulier ne peut être supérieur à deux jours par semaine. Le télétravail ponctuel ou lié à une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site ne peut être supérieur à trois jours par mois et à 20 jours par an. Le télétravail régulier et le télétravail ponctuel peuvent se cumuler mais dans tous les cas, le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à trois jours par semaine.** Dans certains cas, une troisième journée de télétravail hebdomadaire peut être accordée. **Une période transitoire d'une année, correspondant à l'année 2022, pouvant être renouvelée, est mise en place pendant laquelle la quotité de télétravail régulier accordée ne pourra être supérieure à un jour par semaine.** L'autorisation de télétravail sera accordée après demande expresse de l'agent pour une durée

d'un an maximum, avec une période d'adaptation de trois mois maximum. **L'agent en télétravail est soumis à la même durée du travail que les agents au sein de la collectivité ou de l'établissement.** Il doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Le télétravailleur n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail. Le télétravailleur régulier dispose de matériel mis à sa disposition par la collectivité et doit respecter les règles de sécurité en matière informatique. **Une allocation forfaitaire d'un montant de 2,50 € est attribuée par jour de télétravail** et versée trimestriellement sur justificatif. **L'employeur est responsable de la protection de la santé et de la sécurité professionnelle de tout agent en télétravail.** L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres agents et est également couvert pour les accidents survenus à son domicile à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Il bénéficie également de l'accompagnement de la médecine préventive et d'une évaluation des risques professionnels.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des modalités d'organisation du télétravail, décide à l'unanimité la mise en place du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022.

■ **Délibération n° 94 : Modification du règlement relatif aux modalités d'attribution des heures supplémentaires**

Un règlement des heures supplémentaires a été adopté par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2010. Il a été modifié en 2019, afin de permettre la rémunération des heures supplémentaires aux agents de catégorie B. Il doit être à nouveau modifié suite à la réorganisation du service Citoyenneté, présentée au Comité technique le 16 novembre 2021. Le changement d'organisation touche essentiellement la mission recensement. Il a ainsi été décidé de recourir aux agents municipaux pour effectuer les missions d'agent recenseur en heures supplémentaires le soir jusqu'à 21 h et le samedi entre 9 h et 21 h. Afin d'effectuer un paiement équivalent au travail fourni, il convient d'autoriser de façon exceptionnelle le paiement d'heures supplémentaires au-delà des 25 heures mensuelles réglementaires. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant la volonté de la Ville de favoriser le recours au personnel communal pour effectuer les opérations de recensement, adopte le règle-**

ment modifié d'attribution des heures supplémentaires pour une mise en application au 1^{er} janvier 2022.

■ **Délibération n° 95 : Adoption du règlement modifié des astreintes**

Le Conseil municipal a adopté, par délibération du 27 septembre 2018, un règlement des astreintes qui a permis de fixer leur organisation et d'uniformiser les pratiques des différents services, en définissant clairement les besoins, en détaillant leur déroulement et enfin, en listant les moyens humains et matériels mis à disposition. Depuis, il a été noté la nécessité d'élargir la possibilité d'effectuer l'astreinte du service Communication à l'ensemble des agents de l'équipe pour un bon fonctionnement de celle-ci pendant toute l'année. De plus, l'organisation du service Citoyenneté a été modifiée pour la mission recensement. Ces deux modifications ont reçu un avis favorable du comité technique le 18 septembre 2018. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement modifié des astreintes, joint à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2022.**

■ **Délibération n° 96 : Conventions portant mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement (PPR)**

La Ville se mobilise depuis de nombreuses années pour la santé et la sécurité de ses agents au travail et en fait un de ses axes prioritaires. Elle mène, en lien avec le CHSCT, une politique méthodique et constante d'évaluation des risques professionnels, ainsi que de prévention des accidents et de la pénibilité au travail. Les inaptitudes physiques des agents augmentent, nécessitant, pour maintenir l'agent dans l'emploi, des aménagements de postes, des changements de missions et/ou d'affectation, ou des reclassements. Un guide du maintien dans l'emploi a été rédigé pour proposer des solutions adaptées au contexte de la collectivité pour accompagner les agents de la Ville tout au long de leur carrière professionnelle, prévenir et prendre en charge les situations de reclassement, voire d'inaptitude totale à toute fonction. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le modèle de convention tripartite de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR) annexé à la délibération. Il autorise le maire à signer les conventions portant mise en œuvre de la PPR avec les agents qui en feront la demande et le Centre Interdépartemental de la Petite Couronne.**

■ **Délibération n° 97 : Recrutement de vacataires pour assurer la mission d'encadrement du temps de restauration scolaire et détermination du taux de rémunération**

La Ville a créé des postes d'adjoints d'animation en 2017 afin de reconnaître la professionnalisation des animateurs de la Caisse des Écoles qui permet aux enfants fréquentant les services péri et extrascolaire de bénéficier d'une continuité de leur accueil entre les périodes scolaires et les vacances. Cependant, le temps spécifique de l'interclasse du déjeuner, qui accueille un très grand nombre d'enfants, nécessite un nombre d'agents plus élevé pour faire face aux absences possibles. Compte tenu de la faible quotité de temps de travail requis pour satisfaire ce nouveau besoin ponctuel, la Ville a décidé, par délibération en septembre 2017, de recourir à la vacation. Un taux de rémunération avait été déterminé, sans cependant être indexé au SMIC, salaire horaire minimum légal de croissance qui a été réévalué au 1^{er} octobre 2021. En conséquence, **le Conseil municipal, unanime, autorise le recours à des agents vacataires pour exercer les missions d'encadrement du temps de restauration scolaire. Il décide de rémunérer ces vacataires 20,96 € brut la vacation de deux heures. Il adopte un nouveau taux de rémunération correspondant au taux horaire légal (10,48 €/heure) qui sera réévalué automatiquement en fonction de l'évolution du SMIC.**

■ **Délibération n° 98 : Recrutement de vacataires au sein des établissements accueillant des enfants et détermination du taux de rémunération**

Les établissements d'accueil des enfants de Ville (écoles et crèches) font appel au service d'une entreprise privée pour assurer le nettoyage des locaux, la gestion du linge et des cuisines en cas d'absences imprévisibles du personnel titulaire ou de besoins supplémentaires liés à un accroissement temporaire d'activité. Or, il s'avère que le recours à cette entreprise n'est pas toujours approprié. L'intérêt de la collectivité est donc de recruter directement des agents techniques formés par ses soins plutôt que de recourir à un prestataire extérieur dispensant une formation généraliste. Compte tenu de la faible quotité de temps de travail requis pour satisfaire ce nouveau besoin ponctuel, la Ville a décidé, par délibération en septembre 2017, le recrutement des professionnels nécessaires, sous le statut de vacataire. Un taux de rémunération avait été déterminé, sans cependant être indexé au SMIC, salaire horaire minimum légal de croissance qui a été réévalué au

1^{er} octobre 2021. En conséquence, le Conseil municipal, unanime, autorise le recours à des agents vacataires pour exercer les missions de nettoyage des locaux, de gestion du linge et des cuisines. Il adopte un nouveau taux de rémunération correspondant au taux horaire légal (10,48 €/heure) qui sera réévalué automatiquement en fonction de l'évolution du SMIC.

■ **Délibération n° 99 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne**

Les collectivités territoriales versent des prestations dues à l'agent (traitement, et/ ou frais médicaux, capital) en cas de maladie, accident du travail, maladie professionnelle, décès, maternité, paternité et adoption. Afin de compenser et de maîtriser cette dépense pour les collectivités, celles-ci peuvent recourir au contrat d'assurance statutaire qui doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché. Ainsi le Centre de gestion interdépartemental de la Petite couronne, comme les autres centres de gestion, peut souscrire, pour le compte des collectivités de son ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents. Compte tenu de la fiabilité de cette proposition, **le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité l'adhésion de la Ville au Contrat groupe d'assurances des risques statutaires du Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne. Il autorise le maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

■ **Délibération n° 100 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Quatre postes sont créés et treize postes sont supprimés. Par ailleurs, le Conseil municipal décide de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels sur des contrats de trois ans, pour des postes pour lesquels les besoins du service le justifient : un emploi de directeur de travaux voirie et réglementation sur le grade d'ingénieur territorial, catégorie A à temps complet; un emploi de directrice adjointe de crèche sur le grade de puéricultrice de classe normale, catégorie A à temps complet et un emploi de professeur d'enseignement artistique au sein du conservatoire, sur le grade de professeur d'ensei-

gnement artistique de classe normale, catégorie A à temps non complet (0,625 ETP). Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées aux emplois et aux grades précités. Le niveau de rémunération de chacun des candidats nommés sera déterminé en fonction de leur expérience professionnelle, conformément à leur grille indiciaire respective, entre le 5^e et le 8^e échelon pour le directeur de travaux voirie et réglementation et entre le 1^{er} et le 5^e échelon pour la directrice adjointe de crèche et le professeur d'enseignement artistique; le niveau de rémunération sera déterminé aussi conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois. **Le Conseil municipal approuve unanimement ces dispositions. Il adopte le tableau des effectifs présenté.**

■ **Délibération n° 101 : Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Modificatif n° 5 relatif aux cadres d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux**

La Ville a adopté le 1^{er} février 2018 un nouveau régime indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble de ses agents (sauf la police municipale). Quatre délibérations sont venues compléter en 2018, 2019, 2020 et 2021 la première délibération, suite à la publication de nouveaux textes permettant d'inclure au nouveau dispositif l'ensemble des cadres d'emplois. Le décret du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction publique territoriale, permet aujourd'hui à l'ensemble des cadres d'emplois non encore éligibles jusqu'à présent de bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sur la base d'équivalences provisoires avec différents corps de l'État.

De plus, le cadre d'emploi des techniciens-paramédicaux de catégorie B est reclassé et remplacé par le cadre d'emploi des psychomotriciens relevant de la catégorie A. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, complète et modifie la délibération 2018-15 dans le cadre de la mise en place de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), relatifs aux cadres d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux. Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022. Il leur sera appliqué, comme pour**

l'ensemble des autres grades, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) ainsi que le complément indemnitaire prenant en considération l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA). L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020! Pierre BOSCHE

Vaccination Covid, quelle organisation à Saint-Cloud, mise en place de plages sans rendez-vous comme à Garches? (Delphine POTIER)

Jean-Christophe PIERSON répond que des centres municipaux étaient ouverts avant les dernières annonces gouvernementales, comme celui de Saint-Cloud; ils fonctionnent sur le principe de la prise de rendez-vous sur Doctolib. Pour ces centres, les créneaux sont proposés plusieurs semaines à l'avance, en adéquation avec les dotations en vaccin prévues. Au moment des annonces gouvernementales, le centre de Saint-Cloud était le seul ouvert sur le canton. Tous les créneaux du mois de décembre, mis en ligne mi-novembre, ont été très vite réservés, aussi bien par des Clodoaldiens, des Garchois ou des habitants d'autres villes. Nous avons depuis ouvert de nouveaux créneaux tant sur décembre que janvier. Début janvier, le centre de Saint Cloud reprend son installation dans la grande salle du Carré avec cinq boxes de vaccination permettant de vacciner de 5 à 600 personnes par jour. Des créneaux seront laissés libres pour permettre la vaccination des personnes de plus de 65 ans qui n'auraient pas pris rendez-vous. Enfin le centre de Saint-Cloud, l'un des seuls du département, a mis en place des vaccinations à domicile des personnes isolées et ne pouvant se déplacer.

Comment fonctionne la banque alimentaire à Saint-Cloud (collecte, stockage et distribution)? Quelle est la contribution de la Ville de Saint-Cloud? (Catherine GREVELINK)

Jean-Christophe PIERSON répond que les distributions alimentaires se font par deux organismes : la Croix-Rouge et les Restos du Cœur. Pour la Croix-Rouge, la collecte est effectuée auprès de la banque alimentaire Paris Île-de-France tous les 15 jours et par une collecte annuelle réalisée par l'équipe de Saint-Cloud au Monoprix de la Ville au mois de novembre. Les distributions ont lieu les 2^e et 4^e mercredis du mois dans un local de près de

50 m² mis à la disposition de la Croix-Rouge par la Ville. En 2020, 12,3 tonnes de vivres ont été distribuées dont 6,8 tonnes collectées lors de la campagne de novembre au Monoprix. En dehors de la mise à disposition du local, la Ville participe également en mettant à la disposition de la Croix-Rouge deux fois par mois un camion et son chauffeur pour aller récupérer les denrées à la banque alimentaire. Pour les Restos du Cœur, le site de distribution se situe dans une maison mise à disposition par le Conseil départemental qui sera entièrement rénovée en 2022. Les distributions alimentaires sont toujours relayées sur les panneaux municipaux. La municipalité accompagne également les Restos du Cœur par la mise en place de vit'abris sur le site de distribution, notamment dans le cas de la crise Covid. Les restos du Cœur bénéficient enfin également d'une subvention annuelle versée par la Ville.

La Ville participe-t-elle et comment à l'appel à projets de la Préfecture sur les dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences ? (Catherine GREVELINK)

Jean-Christophe PIERSON répond que l'Appel à Projets de la Préfecture fait suite au Grenelle des violences conjugales tenu en 2019. À cette occasion, le Ministère des Solidarités et de la Santé a déployé une Mission d'Intérêt Général (MIG) visant à financer des dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences au sein de structures hospitalo-universitaires ou hospitalières. Il y est bien précisé que les projets peuvent émaner indifféremment des services d'urgence, de gynécologie-obstétrique ou d'unités médico-judiciaires. Cet appel à projets ne concerne donc pas les collectivités territoriales. Le sujet néanmoins constitue un vrai enjeu qui doit être traité avec beaucoup d'attention. La Ville a ainsi multiplié les contacts avec l'ADAVIP 92 et son intervenante sociale, association d'aides aux femmes victimes de violences et qui assure des permanences d'accueil dans les commissariats, pour la mettre en relation avec différentes associations locales. Suite aux rencontres avec le centre Flora Tristan, une formation spécifique à l'accueil et à l'identification des femmes victimes de violences a été suivie en 2021 par les personnels du Centre communal d'action sociale et du service Logement. Une réflexion est en cours avec cette association pour créer, au sein de la commune et en lien avec un bailleur social, un logement de réinsertion faisant suite au premier logement d'urgence pour permettre aux femmes de reconstruire progressivement leur vie. La Ville accorde également une

subvention à l'AFED (Association aux femmes en difficulté dans le 92). La municipalité est particulièrement attentive à ce sujet. Jean-Christophe ACHARD précise que les associations ADAVIP 92 et Flora Tristan sont parties prenantes au Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint-Cloud.

Où en est le projet de parking Gâtines : A-t-il été amendé, appel d'offre, coût pour la Ville, compatibilité du calendrier avec la disparition du parking Joffre, recours ? (Pierre BOSCHE)

Jean-Christophe ACHARD répond que l'appel d'offres pour le projet de parking des hôpitaux suit son cours. Le rapport d'analyse des offres initiales a été examiné le 9 juillet. Les réunions de présentation de projets et de négociation se poursuivent dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif. Le projet consiste en un parking sur deux niveaux, constitué de 170 places, positionné sur l'emplacement actuel du parking Chevrillon et pour partie sous le jardin des Gâtines, avec des possibilités d'amélioration à la marge. Les travaux de fouille prévus dans le cadre de la démarche d'archéologie préventive se dérouleront en janvier 2022. La confidentialité du processus d'appel d'offres ne permet pas de communiquer publiquement sur le coût de l'ouvrage et le financement par la Ville. Un projet abouti pour le parking des hôpitaux devrait être présenté au Conseil municipal à la fin du premier trimestre 2022, ce qui permettrait d'envisager une mise en service en 2024. D'autre part, le parking Joffre a été cédé définitivement le 25 novembre 2021 à la Société du Grand Paris et, comme cela a déjà été présenté à cette assemblée, la délégation de service public le régissant a été amendée pour permettre un arrêt anticipé à la date de début des travaux pour la gare. Mais, en l'absence de communication publique de la Société du Grand Paris sur cette date, il est difficile de répondre dans l'absolu sur la compatibilité de ces deux plannings. Une période d'indisponibilité conjointe du parking Joffre et du futur parking des hôpitaux n'est donc pas à exclure et la Ville travaille, dans cette hypothèse, à une amélioration du stationnement en centre-ville par une optimisation de l'usage des infrastructures existantes pour limiter les difficultés pendant cette période intermédiaire.

Éric BERDOATI précise que des recours ont été effectués devant le tribunal administratif. La délibération attaquée est celle du principe de délégation de service public, soit le mode de gestion et non pas l'emplacement. Les instructions ne sont

pas encore clôturées. Il est peu probable que ces recours aboutissent.

Quelles sont les prochaines étapes pour le projet de réaménagement de la RD7 ? La position de la Ville a-t-elle évolué sur ce projet et quel est son calendrier ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI précise que le choix proposé par le commissaire enquêteur pour l'emplacement de la piste cyclable n'est pas un choix d'intérêt général. La largeur actuelle des quais à Saint-Cloud entre la Seine et le front bâti est de 17 m à 27 m selon les endroits, donc moindre qu'à Suresnes, Meudon ou Issy-les-Moulineaux. Avec cet espace extrêmement contraint à Saint-Cloud, sur cette voie où circulent 52 000 véhicules par jour, il est important de préserver la vie des Clodoaldiens riverains en éloignant le plus possible des habitations la voie de circulation, sinon ces habitations subiront le flux quotidien de véhicules avec les problèmes de sécurité que cette situation susciterait. Cet aménagement, qui va perdurer pendant des décennies, doit tenir compte de l'impact sur la vie quotidienne des 1 200 riverains directs à Saint-Cloud, mais aussi indirectement des habitants vivant dans les rues transversales. La circulation douce, moins nuisible, mérite d'être matérialisée côté habitations. La quiétude des habitants prime sur la capacité pour les deux-roues de rouler sans s'arrêter. L'étude est loin d'être achevée. Elle prévoit la mise en place d'un parking souterrain sous le stade Martine-Tacconi, ce qui est une bonne nouvelle pour la Ville. Le dessin définitif de l'aménagement n'est pas encore arrêté. Le site du Département donne le détail du calendrier. La qualité de vie des habitants sera dégradée si la piste cyclable est matérialisée côté Seine.

Appel à projet sur « les 1 000 premiers jours de l'enfant » lancé par Adrien Taquet - la Ville a-t-elle participé à l'appel à projets ? Quelles actions seront mises en œuvre ? (Delphine POTIER)

Anne COVO répond que la Ville n'a pas répondu à cet appel à projet. En effet, nous sommes déjà dotés de lieux accueil enfants-parents financés par la Caisse d'allocations familiales au titre de la prestation de service et du bonus de territoire voté ce jour. Cet appel à projet est ouvert depuis plus de dix ans et a été développé pour suivre l'évolution des besoins et couvrir le territoire. Nous répondons régulièrement aux appels à projet de la CAF (handicap, jeunesse...) ou à ceux du Conseil départemental (prévention par exemple) car ils sont dotés financièrement de façon conséquente. Certains appels à projet ou à manifestation d'inté-

rêts nationaux auxquels nous répondons ne débouchent que sur des mallettes pédagogiques ou des kits de communication, sans réelle plus-value pour la collectivité. Il n'a donc pas semblé utile à la municipalité d'y répondre favorablement.

Pourquoi refuser la proposition de mettre en place une procédure permettant de tester sur place les élèves volontaires en cas Covid dans une classe du primaire ? (Delphine POTIER)

Jacques GRUBER répond que les pharmaciens ne peuvent pas se rendre dans les établissements scolaires dans des circonstances aléatoires en raison des problèmes liés à la disposition du personnel et de la facturation. Il suggère à Delphine POTIER d'étudier avec l'Éducation nationale dans quelle mesure elle serait susceptible de faire effectuer ces tests antigéniques.

Pourquoi la médiathèque est-elle maintenant fermée le jeudi ? Cela devait être temporaire. Elle n'est maintenant plus ouverte que 4 jours par semaine (mardi, mercredi, vendredi et samedi) ? (Catherine GREVELINK)

Ségolène de LARMINAT répond que les horaires d'ouverture de la médiathèque ont dû être réduits provisoirement depuis le mois de septembre. Les raisons sont le contrôle du pass sanitaire qui mobilise un agent en permanence ; de plus, un autre agent est en arrêt maladie depuis cinq mois. Un recrutement est en cours. Comme dans les métiers de la petite enfance, il n'y a pas beaucoup de candidatures pour les métiers liés aux médiathèques. On espère cependant pouvoir rouvrir le plus rapidement possible le jeudi.

Suite aux actes de vandalisme sur les voitures, ne faut-il pas investir massivement dans la vidéosurveillance au-delà de ce qui est prévu ? Quel est le rôle de la Police municipale ? (Pierre BOSCHE)

Jean-Christophe ACHARD répond que ce type d'événements est spécifique et la vidéosurveillance de voirie y répond assez mal, comme pour les cambriolages. Des renforts départementaux avec des horaires renforcés ont été déployés au moment où la police municipale n'était pas en mesure d'intervenir. Au final, il est difficile d'anticiper ce genre d'agissements.

Où en est la dépollution de l'ancienne station-service Shell 175, boulevard de la République pour laquelle un accord semblait avoir été trouvé ? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI indique que c'est le propriétaire des locaux qui a la charge de faire évoluer le projet.

Une erreur matérielle dans la numérotation des lots, décelée par le notaire en charge du dossier, a retardé le processus de dépollution. Une nouvelle assemblée générale des copropriétaires est convoquée en janvier 2022 pour acter la bonne destination et la bonne numérotation de l'ensemble des lots de la copropriété. Le site pourrait ensuite être dépollué en cours d'année avant d'être requalifié.

Pourrait-on faire adhérer la Municipalité de Saint-Cloud à la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la Vie Locale ? Cette charte européenne figure à la fin du rapport sur l'égalité hommes-femmes, adopté par le Conseil municipal ce soir (Rafaël MAYCHMAZ)

Éric BERDOATI invite Rafaël MAYMAZ à relire le rapport sur lequel le Conseil municipal a délibéré ce soir, qui montre les engagements pris par la municipalité. Le maire n'a pas la nécessité d'une charte pour que la Ville avance sur ce sujet.

Seriez-vous d'accord pour féminiser un certain nombre de noms de rues dans Saint-Cloud ? (Rafaël MAYCHMAZ)

Éric BERDOATI répond que débaptiser une rue est particulièrement complexe. Toutes les rues de Saint-Cloud portent actuellement un nom. La réponse est donc négative.

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche Xavier BRUNSCHVICG

Aide sociale à l'enfance, droits des mineurs étrangers et expulsion des jeunes majeurs

La France a ratifié en 1990 le Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Le 20 novembre dernier, nous fêtons la Journée Internationale des Droits de l'Enfants. En France, les mineurs isolés, notamment étrangers, sont placés sous la responsabilité et la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance qui dépend des Départements. L'actualité récente et de nombreuses enquêtes journalistiques ont gravement mis en cause, dans les Hauts-de-Seine, le rôle joué par l'ASE. Enfants placés seuls dans des hôtels, nourris à coups de kébabs, déscolarisés, abandonnés par les travailleurs sociaux. Un véritable scandale ! Sans compter ces jeunes majeurs qui, alors qu'ils sont depuis des années en France, y ont reçu une formation, sont détenteurs de contrats d'apprentissage, travaillent et sont inscrits dans une perspective d'intégration prometteuse, se voient délivrés des Obligations de devoir Quitter le Territoire Français (OQTF). Monsieur le maire, vous qui êtes Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-

Seine, quelles actions avez-vous entreprises ou pouvez-vous entreprendre pour améliorer la prise en charge et l'intégration de ces jeunes ? La Ville de Saint-Cloud, à son échelle, pourrait-elle prendre une initiative exemplaire pour accompagner ces enfants ? Je vous remets à toutes et à tous cette carte postale de RESF que vous pourrez envoyer, sans l'affranchir, au Président de la République. (Xavier BRUNSCHVICG)

Éric BERDOATI rappelle que cette compétence relève exclusivement du Département. Il transmettra une note très précise à Xavier BRUNSCHVICG sur les politiques menées par cette collectivité territoriale qui s'est beaucoup investie dans la prise en charge des mineurs non accompagnés ; le budget de ce secteur a été doublé. Cependant, la Ville ne se substituera pas au Département pour financer des dépenses publiques qui ne sont d'ailleurs pas de son ressort.

Délinquance et insécurité à Saint-Cloud : quelles statistiques ?

Si Saint-Cloud n'est pas épargnée par la délinquance, nous avons le sentiment qu'elle en est relativement préservée. Il n'en demeure pas moins que certains habitants peuvent ressentir, à tort ou à raison, un sentiment d'insécurité. Cela peut conduire, notamment les logements collectifs, des habitants à demander à la copropriété d'investir dans des dispositifs sécuritaires coûteux, parfois disproportionnés et à l'efficacité relative. Sans compter l'impact de barrières, grillages, murs de béton et autres caméras sur notre qualité de vie. Afin de combattre les fantasmes ou au contraire pour alerter les habitants, pourriez-vous nous transmettre des statistiques précises et transparentes quant à la délinquance à Saint-Cloud ? Quels sont les actes délictueux les plus fréquents ? Quels sont les quartiers les plus concernés ? Y a-t-il des heures ou des jours plus criminogènes ? Quelles sont les actions entreprises par la Ville et la police nationale pour lutter contre la délinquance ? (Xavier BRUNSCHVICG)

Jean-Christophe ACHARD rappelle qu'un diagnostic local de la délinquance a été établi en collaboration avec le commissariat. Saint-Cloud est effectivement plutôt préservée des actes de délinquance. Pour autant, certains habitants font part d'un sentiment d'insécurité croissant. Le phénomène de partage d'informations sur les réseaux sociaux sur certains actes constatés contribue sans doute à un effet de loupe, voire à un effet anxiogène supplémentaire ; il ne traduit pas nécessairement la réalité vécue. L'analyse des données chiffrées,

mises en perspective sur trois années en raison du caractère particulier de l'année 2020, a été partagée lors du CLSPD. Sous couvert de sa charte de déontologie en garantissant la confidentialité de ces données, elle montre une hausse globale de la délinquance sur la commune et une situation contrastée en fonction des types de délits. Les actes délictueux les plus fréquents sont les vols dits « simples » tels que les vols à l'étalage, les vols de vélos, de trottinettes. Nous ne disposons d'agrégats plus fins que la maille de la commune, les données n'étant malheureusement pas disponibles par quartier. Nous ne disposons pas non plus de statistiques en terme horaire. Les atteintes aux personnes comme les violences crapuleuses ou non sont en hausse significative (mais avec des agrégats qui restent bas dans l'absolu). Cette hausse, fort heureusement, coïncide avec un taux d'élucidation en progression, ce qui montre le bon travail du commissariat en liaison avec le Centre de supervision urbain de la commune. Les atteintes aux biens sont également en hausse mais de façon plus limitée et plus contrastée. L'exemple des cambriolages illustre d'ailleurs bien l'écart entre le sentiment d'insécurité croissante et l'insécurité constatée. En effet, les cambriolages sont en baisse significative (-33 % sur 2 ans), alors que les doléances sur cette thématique sont nombreuses, ce qui pourrait laisser penser que ceux-ci sont plus nombreux. A contrario, on constate un accroissement des vols violents, ce qui rejoint le constat effectué sur les atteintes aux personnes. Il faut noter aussi les vols par ruse exercés en particulier sur les seniors dont près des deux tiers dans l'année ont été élucidés. Enfin, les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont stables sur une période de cinq ans. Il faut saluer le travail mené par la police municipale dont l'activité est majoritairement axée sur ces questions relatives à l'atteinte à la tranquillité publique. La Ville entreprend un certain nombre d'actions de prévention notamment auprès du public jeune, suite aux faits de violences. Comme l'a évoquée ma collègue Edith SAGROUN, une semaine de prévention de violence quotidienne se tiendra en janvier 2022. Le plan de couverture de la vidéo protection a été étendu avec la mise en place de caméras au jardin de l'Avre et à l'angle des rues Coutureau et Armengaud. Le commissariat, avec l'appui de son officier de sécurité, a conduit des actions de sensibilisation auprès des élèves des établissements scolaires. La réunion de rentrée, sous l'égide du maire, avec les chefs d'établissements et les diffé-

rents acteurs de prévention, afin d'entretenir le réseau de connaissance mutuelle et les modalités d'action en cas de difficulté ou de présomption d'évènement à venir, porte ses fruits. Il faut enfin souligner la contribution en tous points remarquable de l'APAJ à ces actions de prévention.

Installation de barrières anti-vélos dangereuses

Un petit bout de piste cyclable a été créé pour relier l'avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny et la rue du Calvaire. C'était une attente forte des cyclistes car ces quelques mètres de piste permettent de relier la passerelle de l'Avre au parc de Saint-Cloud et de contourner la rue des Gâte Ceps qui est très pentue. Quelques jours après sa création, deux barrières métalliques ont été installées à l'entrée basse de cette piste. Ce qui la rend pratiquement impraticable en montée car on doit poser pied à terre pour la franchir et remonter sur le vélo en montée est presque impossible. Quant à la descente, c'est extrêmement dangereux car le risque de chute est maximal. J'ai déjà un cas répertorié d'une personne qui est tombée en montant et qui s'est fait très mal. Quant à la descente, je redoute qu'un enfant qui perdrait le contrôle de son vélo ou dont les freins lâcheraient ne vienne percuter violemment cette barrière. Je sais que des riverains se sont plaints de cette piste car les vélos iraient trop vite. C'est pourtant matériellement difficile d'aller vite dans cette descente. Et il y a toujours des automobilistes ou des riverains qui se plaignent quand on aménage des pistes cyclables. Pourquoi avoir cédé et pourquoi faire courir de tels dangers aux cyclistes ? (Xavier BRUNSCHVIG)

Éric BERDOATI (pour Capucine du SARTEL) rappelle que la Ville avait tout à fait l'intention de réaliser ce passage sans pose de barrières mais l'incivilité de certains cyclistes qui ne respectaient pas les vitesses ainsi que le passage de scooters sur les deux voies, cycliste et piétonne, nous ont contraints à en poser pour mettre fin aux accidents heureusement non gravissimes. Elles ont, toutefois, été mises de façon à ne pas mettre trop les pieds à terre et la sécurité de chacun est préservée.

Un plan vélo à Saint-Cloud ?

À Paris, le nombre de déplacements quotidiens à vélo devrait dépasser ceux effectués en voiture dès 2024. Pour accompagner et accélérer cette transition, la mairie de Paris a lancé un plan de 250 millions d'euros sur 6 ans. Ce plan ambitieux permet de lutter contre le bruit et la pollution atmosphérique, de promouvoir la santé publique et de lutter contre le dérèglement climatique. En quoi

consiste le plan vélo de la Ville de Saint-Cloud ?
 Quelles sont ses grandes orientations stratégiques,
 ses actions concrètes et quel est le montant du
 budget qui lui a été affecté ?

Éric BERDOATI (pour Capucine du SARTEL) estime que la politique de la Ville de Paris est extrêmement discriminatoire à l'égard des automobilistes. La politique de la Ville a toujours été de développer le vélo dans la mesure du possible mais en aucun cas au détriment des voitures et des piétons ; des aménagements sont créés régulièrement pour faciliter l'usage du vélo et pour cela nous consacrons 50000 euros par an pour de la signalétique, des bandes cyclables, des contre sens... et 10000 euros par an pour du matériel de voirie. La Ville dispose de 6,57 km de bandes cyclables, 9,14 km de contre sens cyclable, 286 arceaux (pour 572 vélos), 5 stations de gonflage dont 2 avec potence de réparation ; la totalité sera posée en début d'année 2022. Le réaménagement du boulevard de la République, axe départemental structurant de notre commune, devrait être un projet ambitieux mené avec le département ; il prendrait en considération la problématique du vélo, étant suffisamment dimensionné pour tous types d'usages.

Éric BERDOATI adresse ses remerciements à Pascal DUPUY, collaborateur exemplaire, titulaire d'un diplôme de troisième cycle, chargé du Secrétariat des Assemblées après s'être occupé de la coordination des services à la population. Il cesse ses fonctions après 37 ans passés à la Ville de Saint-Cloud. Il lui souhaite une excellente retraite (applaudissements de l'assemblée). Il sera remplacé dans ses missions par Corinne HANSEL qui œuvrait jusqu'à présent comme secrétaire particulière du maire (applaudissements de l'assemblée).

Éric BERDOATI souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année à ses collègues et à l'ensemble des Clodoaldiens.

La séance, ouverte à 19 h 30, est levée à 23 h 20

■ Fait à Saint-Cloud,
 signé le 23 décembre 2021

Le maire



Éric BERDOATI

Annexe au compte-rendu analytique

Versement d'acomptes sur les subventions aux associations

ASSOCIATIONS	MONTANT
Culture	
Conservatoire de musique et de danse	75 000
ECLA	90 000
	<u>165 000</u>
Sports	
Football Club de Saint-Cloud	40 000
Saint-Cloud Volley	45 000
Union Athlétique et Sportive (U.A.S.)	135 000
	<u>220 000</u>
Jeunesse	
Accueil-Prévention-Animation Jeunesse (APAJ)	80 000
	<u>80 000</u>
Solidarité, action sociale	
Aide et Soutien à domicile	14 000
Les Papillons Blancs	13 000
Maison de l'Amitié	46 000
CLIC Gérico	15 500
Association Espaces	12 000
	<u>100 500</u>
Petite enfance	
Halte-jeux La Bérengère	20 000
« Les Petits Amis »	
La Palette Enchantée	18 000
Crèche Parentale « Les Ptit's Clouds »	30 000
Enfance et Familles de Saint-Cloud	26 000
	<u>94 000</u>
TOTAL GÉNÉRAL	659 500



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 28 septembre : 27, rue Armengaud (ravalement)
- 8 octobre : 16, rue Tahère (modifications de fenêtres de toit)
- 8 octobre : 4, rue du Mont-Valérien (antennes relais)
- 13 octobre 10, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 13 octobre : 17, avenue du parc de Montretout (modification de façade et agrandissement d'une terrasse)
- 13 octobre : 30 bis, parc de Montretout (création d'un bow-window, ravalement et aménagements extérieurs)
- 13 octobre : 14, parce de Montertout (grille de climatisation)
- 13 octobre : 54-56, rue du Dix-Huit-Juin 1940 (modification de façades et devanture commerciale)
- 13 octobre : 10, rue Dailly (ravalement)
- 22 octobre : 68, rue de Buzenval (modification de baies et isolation extérieure)
- 22 octobre : 37, rue de Garches (modification de façade, de clôture et construction d'une terrasse)
- 22 octobre : 272, boulevard de la République (remplacement de fenêtre)
- 25 octobre : 8, rue du Commandant-de-Lareinty (modification de façade et extension d'une maison individuelle)
- 4 novembre : 3, allée du Cottage Picard (création d'un portail)
- 10 novembre : 6, rue Daily (ravalement)
- 10 novembre : 72, rue Henri-Regnault (modifications de façades et ravalement)
- 16 novembre : 24, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 25 novembre : 13, place Charles-de-Gaulle (pose d'une climatisation)
- 25 novembre : 10, place Silly (pose d'une climatisation)
- 25 novembre : 4, rue des Écoles (pose d'une climatisation)
- 25 novembre : 27, quai Carnot (édicule, aménagement de terrasse et aménagements extérieurs)
- 25 novembre : 2, rue René-Weill (ravalement et réfection de garage)
- 25 novembre : 31, rue des Tennerolles (fermeture d'un auvent, fenêtre de toit, remplacement de menuiseries et abattage d'un arbre)
- 25 novembre : 3, place Silly (modifications de façades et ravalement)
- 25 novembre : 18, rue Pasteur (modification de clôture)
- 25 novembre : 10 bis-12, rue Alexandre-Coutureau (changement de destination)
- 1^{er} décembre : 72, rue Henri-Regnault (rehausse d'un conduit de cheminée)
- 7 décembre : 46, rue de Garches (abattage et plantation d'un arbre)



PERMIS D'AMÉNAGER : AUTORISATION ACCORDÉE :

- 6 décembre : 19-23, rue Ferdinand-Chartier (division d'un terrain en deux lots dont un à bâtir)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 30 septembre : 4, rue de Buzenval (construction d'un immeuble de 16 logements – permis modificatif)
- 30 septembre : 3-5, rue des Terres Fortes (construction d'un immeuble de 34 logements – permis modificatif)
- 11 octobre : 5 ter, rue Pozzo di Borgo (construction d'un mur anti-bruit et de locaux à vélos)
- 11 octobre : 12, avenue de Nancy (construction d'une dépendance et d'une piscine)
- 22 octobre : 14, rue de la Redoute (extension d'une maison individuelle)
- 27 octobre : 106, rue Tahère (construction d'une maison individuelle)
- 3 décembre : 1, gare de Garches (réhabilitation d'un bâtiment ferroviaire)
- 3 décembre : 82, rue de la Porte jaune (extension d'une maison individuelle)
- 6 décembre : 42, rue de Buzenval (extension d'une maison individuelle)
- 10 décembre : 3-5, rue de Garches (construction d'un immeuble de 43 logements)
- 13 décembre : 25, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)

PERMIS DE DÉMOLIR ACCORDÉS :

- 10 novembre : 3, rue Pozzo di Borgo (démolition d'une maison individuelle)
- 10 novembre : 1, rue Pozzo di Borgo (démolition d'une maison individuelle)
- 23 novembre : 4, rue Armengaud (démolition d'une maison individuelle)
- 23 novembre : 2, rue Armengaud (démolition d'une maison individuelle)

ACTES ENREGISTRÉS DU AU 30 AOÛT AU 29 NOVEMBRE

NAISSANCES

Samuel Weessa ■ Clara David ■ Thaïs Le Vasseur ■ Adélie Allali ■ Léon Thalassinos ■ Nil Sezginer ■ Évelyne Roure ■ Héloïse Valentin ■ Héloïse Fermine ■ Cassandre Inigo ■ Élie Fossard ■ Gabriel Lefebvre ■ Elio Bompani ■ Émile Kocupyr ■ Sarah Amestoy-Haran ■ Charlie Mersseman ■ Alexandre Muller Morfouace ■ Lya Buccione ■ Ambre Leriche ■ Romain André ■ Astri Rolloy Sollie ■ Talya Hamed ■ Sirine Admane ■ Kamélia Abgrall ■ Ernesto Alonso Gaillardon ■ Aglaïa Parent ■ Noham Mbapandza ■ Bertrand de Lapasse ■ Amadéo Manai ■ Valentine Perrin d'Arloz ■ Léna Delplanque ■ Adam Esculie ■ Anna Millet ■ Paulin Gaignon ■ Athéna Ragkousis ■ Joseph Poinot ■ Élise Brochand ■ Archibald Fabre-Conduit ■ Arthur Leduc ■ Mila Noël ■ Lucas Dailier ■ Élizéa Benois Maurri ■ Célestine Keith Huang ■ Gabriel Marcastel ■ Layaana Chandrakumar ■ Elliot Duhamel ■ Thêsoa Kangah ■ Jilian-Aziz Adeossi ■ Matisse Malbé ■ Gaspard Vial ■ Joséphine Lemoine Rigaud ■ Amaury Rovira Desmet ■ Lilia Belhaj ■ Louise Durand

MARIAGES

Christelle Goffri & Abel Perea Burrel ■ Mélanie Marquis & Galien Schiffer ■ Chahrazed Bouazoun & Anthony Huguenin ■ Céline Tiburce & Yvan Petit ■ Aude Pasqueron de Fommervault & Clément de Lacoste Lareymondie ■ Margaux Sadoul & Guillaume Hincker ■ Charafa El-Hassani & Mohammed El Meziati ■ Kuukua Bentsi-Enchill & Chabane Berkoud ■ Sara Barchaoui & Hicham Lâaziz Âlaoui ■ Virginie Pelletier & Adeline Verquin

DÉCÈS

William Brunet (91 ans) ■ Pépin Le Bon (63 ans) ■ Zeharadine Djimi (54 ans) ■ Jean-Pierre Prévot (85 ans) ■ Gérard Leroy (93 ans) ■ Paulette Vachon née Reijasse (86 ans) ■ Roger Martin (97 ans) ■ Josiane Bouilhac née Reveyron (93 ans) ■ Sylvie Chaussé née Verdelet (67 ans) ■ Jacqueline Lanchon née Roussillon (79 ans) ■ Élisabeth Hauck (81 ans) ■ Jacqueline Trin née Delrieu (95 ans) ■ Henri Chamhaji (93 ans) ■ Dominique Mise née Lebeuf (77 ans) ■ Raymond Dechenne (97 ans) ■ Patrick Boulanger (64 ans) ■ Catherine Molinelli (61 ans) ■ Évelyne Le Serviget née Torres (45 ans) ■ Christiane Maillard née Duverlie (94 ans) ■ Rahim Keyvan-Pajouh (80 ans) ■ Gisèle Vezia née Orenge (93 ans) ■ Jean-Jacques Hervy (77 ans) ■ Thérèse Perrin née de Gottreau (96 ans) ■ Marcelle Mahé née Le Bouhoulec (90 ans) ■ Pierre Dunglas (94 ans) ■ Gilda Saïman (74 ans) ■ Maria Schulz née Schulte (95 ans) ■ Michel Boulrier (83 ans) ■ Maurice Fayada (95 ans) ■ Françoise Clupot-Poutet (81 ans) ■ Nicole Le Tournoux de la Ville-Georges née Guérin (81 ans) ■ Micheline Bonnot (100 ans) ■ Mahmoud Chekroun (92 ans) ■ Robert Laurent (89 ans) ■ Claudine Touboul (86 ans) ■ Suzanne Crépin (72 ans) ■ Cécile Messy née Mazars (96 ans) ■ Jean Uhrig (74 ans) ■ Monique Le Moine née Le Cornec (81 ans) ■ Francine Schütz (93 ans) ■ Suzanne Pinto née Bruttin (91 ans) ■ Claude Gruny née Détéz (78 ans) ■ Ernest Amos Djoro (91 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE NOVEMBRE 2021 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,28	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,7	-
Calcium	mg/l	62	-
Chlorure	mg/l	33,0	250**
Sulfates	mg/l	99,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	12,8	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Décembre 2021.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.